

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Servir le citoyen
et agir pour la République

ON LE FAIT !



LES MAIRES DE FRANCE

[#MaCommuneJyTiens](#)





SOMMAIRE

1

Éditorial 4

L'AMF en action

Finances et fiscalité locales : des enjeux forts	6
Intercommunalité et organisation territoriale	8
Aménagement des territoires : un nouvel élan ?	9
Environnement : l'AMF soucieuse d'une transition écologique construite avec les maires	11
Services aux habitants et à la personne : une participation intense et vigilante ...	13
La gestion publique locale : servir le citoyen et maintenir le lien de proximité ...	16
Europe et international : pour des relations renforcées	19
Activité parlementaire : une présence toujours plus forte de l'AMF	20
Chiffres clés 2017-2018	22
Temps forts	23

2

La vie du réseau

Deux missions essentielles au service des adhérents	25
Structure et fonctionnement	25
Les services de l'AMF	27
Information et communication	28
Les services spécifiques	30
Les associations départementales de maires	32

3

Les moyens financiers

Rapport financier 2017-2019	33
Rapport général du commissaire aux comptes	34
Présentation des comptes	36

Les dirigeants et services de l'AMF

Trombinoscopes	37
Organigramme des services	42

édito



François Baroin,
président



André Laignel,
1^{er} vice-président
délégué



Philippe Laurent,
secrétaire général



Michel Vergnier,
trésorier général



SERVIR LE CITOYEN ET AGIR POUR LA RÉPUBLIQUE

Notre Histoire a fait de la commune un pilier de la République. Et les communes, ont, depuis leur création, cultivé un rapport constant, exigeant mais toujours loyal avec l'État.

Acteurs irremplaçables dans le quotidien des Français, les communes sont les agents essentiels de la démocratie de proximité. Elles garantissent la continuité et l'efficacité des services publics, elles tissent et retiennent les fils du lien social.

Depuis plus de 100 ans, les valeurs qui guident l'action de l'AMF sont toujours les mêmes : unité d'action, pluralisme et défense de tous les territoires, urbains comme ruraux situés en métropole comme en outre-mer.

Après des années particulièrement contraintes pour les collectivités locales, les communes et leurs groupements font, de nouveau, face depuis l'été 2017 à l'annonce d'un certain nombre de mesures qui impactent leur quotidien et dont le caractère inopiné n'a d'égal que la brutalité de leurs conséquences : baisse de dotations au cœur de l'été ; contractualisation « léonine » imposée au mépris du principe de libre administration ; réduction du nombre d'emplois aidés juste avant la rentrée scolaire, remise en cause de l'autonomie financière et fiscale par la suppression de la taxe d'habitation, fragilisation du modèle économique du logement social, prélèvements sur les ressources des agences de l'eau.



Alors que l'AMF, qui avait accueilli favorablement, il y a un an, la création de l'instance de concertation qu'elle avait proposée, il nous faut aujourd'hui constater que la confiance initiale est désormais altérée. La succession, depuis un an, de décisions défavorables à nos territoires et prises de manière unilatérale, a profondément marqué le cadre des relations établi entre l'AMF et l'État. La CNT est un échec parce que le dialogue n'a pas été au rendez-vous

C'est parce que nous sommes profondément attachés aux principes de la décentralisation qui, depuis bientôt 40 ans, régissent nos relations que nous ne saurions nous satisfaire de cette évolution recentralisatrice.

Aussi, c'est pourquoi, au-delà de notre mobilisation sur tous les sujets qui préoccupent les élus, nous avons souhaité engager avec les associations représentant les départements et les régions de France une réflexion sur une définition moderne et partagée de la décentralisation. Après le rassemblement de Marseille, sous la bannière #TerritoiresUnis, un certain nombre de rendez-vous régionaux seront proposés sur l'ensemble du territoire permettant ainsi de prolonger cette première rencontre.

En effet, nos territoires subissent un double mouvement : recentralisation des moyens d'une part, montée des besoins et des urgences locales, de l'autre.

Au cœur de ce paradoxe, le rôle de la commune est fragilisé. Les citoyens doivent eux-aussi se mobiliser pour préserver l'institution communale.

À partir de ce constat, nous avons conçu une grande campagne de communication, visible dans tous les territoires, au cœur des 35 357 communes de France, qui résonnera comme un appel. Un appel de l'Association des maires de France, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même. C'est aussi une campagne de sensibilisation et d'information pour faire connaître les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes.

En France, c'est la commune qui permet aux individus de faire société. Toutes les communes représentent une « petite patrie » et font ensemble la République. La France ne serait pas la France sans l'action des maires et de leurs équipes,

Faire entendre la parole des élus locaux, apporter sa contribution au débat public : telles sont les missions qui structurent, depuis l'origine, l'activité de l'AMF et qui, cette année encore, vous sont exposées dans ce rapport d'activité.

Ce congrès dont le titre est « Servir le Citoyen et agir pour la République » permettra, au-delà de nos temps de réflexion et d'échanges, de raviver le lien démocratique qui doit exister entre les Français et leur commune. Tel est notre engagement, celui qui nous rassemble au-delà de nos clivages politiques. Tel est le sens de notre activité au service de l'intérêt général.



L'AMF EN ACTION

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES : DES ENJEUX FORTS

Finances locales

Chaque année, l'AMF porte la voix des élus locaux lors de la préparation et des discussions des textes budgétaires.

L'une des mesures phares de la loi de finances 2018 est sans conteste le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables.

Depuis son annonce jusqu'à sa validation par le Conseil constitutionnel, l'AMF s'est fortement mobilisée contre une mesure qui porte atteinte au lien fiscal et démocratique devant exister entre tous les contribuables et leurs collectivités (échanges avec le gouvernement et le parlement, saisine du juge constitutionnel...).

L'AMF s'est aussi battue pour obtenir de l'État une compensation intégrale des pertes de recettes liées à cette mesure.

Une autre mesure importante a été votée dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : l'encadrement des dépenses de fonctionnement des 321 collectivités dont le budget de fonctionnement dépasse les 60M €. L'AMF s'est fortement mobilisée contre cette disposition en alertant les parlementaires autour de ce sujet. La réduction de la dette publique étant un objectif prioritaire, l'AMF avait proposé un effort des collectivités locales au prorata de leur part dans la dette.

Au cours des différentes rencontres avec l'État dans le cadre des comités de pilotage de la CNT notamment, l'AMF a mis en exergue les incohérences et les risques du dispositif.

L'AMF a ainsi obtenu le retrait du renforcement de la règle d'or prévu au départ dans le projet de LPFP : devait s'ajouter un nouveau ratio d'encours de dette plafonné à moins de 13 ans d'épargne brute pour les communes de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants.

L'AMF a également mis en place un observatoire sur le dispositif d'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement afin de recueillir les observations des communes et des EPCI concernés.

Les recompositions de la carte intercommunale intervenues en 2017 ont entraîné pour de nombreuses communes de fortes diminutions des dotations de péréquation en 2018. L'AMF demande la mise en place d'un fonds, financé par l'État, visant à étaler sur plusieurs années les baisses les plus élevées. Elle portera cette demande lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2019.



Fiscalité locale

L'AMF continue de demander la préservation des ressources fiscales des communes et des EPCI et s'oppose à la suppression de la taxe d'habitation ainsi que celle des « petites taxes locales » et à la réduction des moyens dédiés aux agences de l'eau. Pour l'AMF, la réforme annoncée doit garantir une fiscalité dont les communes et les EPCI ont la maîtrise et qui préserve le lien entre le financement des services publics et les habitants.

Par ailleurs, l'AMF se réjouit d'être entendue par le gouvernement qui a annoncé la poursuite de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Participation de l'AMF à plusieurs groupes de travail initiés par la DGFIP :

- ▶ groupe de travail sur la fiabilisation des bases fiscales
- ▶ groupe de travail sur la clarification de la notion d'établissement industriel et les précisions sur les méthodes d'évaluation
- ▶ groupe de travail sur les modalités de mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels

FCTVA

Favorable à la réforme d'automatisation du FCTVA, qui contribuera à simplifier et améliorer sa gestion, l'AMF a participé aux nombreux échanges qui ont eu lieu avec la mission conduite par la Préfète Nathalie Marthien, chargée de la préparation de cette réforme. Si l'ampleur des développements informatiques nécessaires à cette réforme a conduit l'État à reporter son application à 2020, l'AMF reste étroitement impliquée sur les modalités concrètes de sa mise en œuvre.



Cour des comptes

L'AMF a été consultée par la Cour des comptes sur plusieurs rapports thématiques : rapport annuel sur les finances publiques locales, rapport sur le bilan de la DGFIP dix ans après sa création.

Certification des comptes

L'AMF a constitué un groupe de travail avec l'ensemble des représentants des associations des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes. Ce groupe de travail a vocation à échanger sur les retours d'expérience des 25 collectivités expérimentatrices ainsi que sur les modalités d'un dispositif alternatif et la mise en place du compte financier unique (CFU).

Dotation générale de fonctionnement

Concernant l'évolution de la DGF et dans l'objectif d'aider ses adhérents à préparer leur budget, l'AMF a mis à disposition un outil exclusif d'estimation de DGF (près de 18 000 simulations de DGF pour les communes et les intercommunalités ont été réalisées). Cet outil, simple d'utilisation, gratuit et accessible aux adhérents sur le site de l'AMF permet d'obtenir une estimation personnalisée de la dotation forfaitaire d'une commune ou de la dotation d'intercommunalité et de compensation d'un EPCI pour 2018. Il permet également de mieux comprendre leur évolution par des explications simples et pédagogiques. Consulté par plus de 12 400 adhérents en 2018, il sera mis à jour des évolutions législatives concernant la DGF des collectivités en 2019.

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISATION TERRITORIALE

Au service de la transformation des territoires

Cette dernière année se caractérise par une activité législative forte autour de la loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Dans ce cadre, outre son activité de conseil, l'AMF a participé à plusieurs auditions parlementaires et présenté de nombreux amendements dont certains ont été retenus dans la version adoptée : séabilité de la « gestion des eaux pluviales urbaines » et de la compétence « assainissement » pour les communautés de communes, maintien des syndicats existants en cas de présence de deux communautés d'agglomération.

L'AMF a mis en place, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, un centre de ressources documentaires sur les mutualisations de services, de biens, d'achats et d'équipements.... À cet effet, elle a recensé les retours d'expérience mais aussi des exemples ou des modèles de convention qui viennent illustrer une présentation juridique des outils de coopération à disposition des communes et des intercommunalités.

De nombreux conseils sur les conséquences des fusions ont été délivrés aux adhérents :

- restitution et généralisation des compétences facultatives, harmonisation de l'intérêt communautaire ;
- recomposition des conseils communautaires en cours de mandat (notamment, l'utilisation du simulateur AMF — 9 000 simulations —, les conséquences sur le fonctionnement quotidien du conseil communautaire) ;
- transfert des résultats des services publics industriels et commerciaux d'eau et d'assainissement.

Les finances intercommunales

L'actualité des finances locales a été riche du fait de la finalisation des fusions d'EPCI (harmonisation fiscale, calcul des dotations, charges transférées et attributions de compensation, FPIC etc.), ou encore de la baisse des dotations, etc.

Dans le cadre de la discussion des loi finances, l'AMF a présenté de nombreux amendements concernant les délais de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour établir son rapport, la DGF bonifiée des communautés de communes et les attributions de compensations pour nuisances environnementales dans le cadre de la fiscalité des éoliennes.

Une Rencontre des intercommunalités

« Quel avenir financier pour les intercommunalités ? » a eu lieu le 15 mai à l'AMF réunissant des élus et DG de communautés. Les débats ont porté sur la réforme de la fiscalité locale, l'enjeu de l'autonomie financière mais aussi fiscale dans le cadre de la réforme constitutionnelle, la contractualisation avec l'État pour un certain nombre de collectivités, et l'éventuelle réforme de la dotation d'intercommunalité.



L'AMF au service des communes nouvelles et des élus porteurs d'un projet

L'AMF a organisé les premières Assises des communes nouvelles sur les évolutions souhaitables du dispositif (octobre 2017) et la Rencontre annuelle des maires de communes nouvelles (mars 2018) qui a porté sur l'importance de la communication auprès des habitants dans la conduite du projet.

Notre association a formulé des propositions d'évolution autour de deux thématiques : reconnaître la commune-communauté, c'est-à-dire la possibilité de créer une commune nouvelle à l'échelle d'une communauté répondant aux critères de la loi, en lui laissant la liberté d'adhérer ou non à une autre intercommunalité à fiscalité propre et répondre au besoin de proximité des communes nouvelles les plus étendues. Elles ont été reprises dans une proposition de loi déposée au Sénat le 24 mai 2018 qui devrait être débattue au Parlement à l'automne.

S'agissant de la prime de diversification des activités au bénéfice des débiteurs de tabac, l'AMF a obtenu, avec le soutien de parlementaires, que la population prise en compte pour son versement soit celle de la commune déléguée dans laquelle le débit est implanté et non la commune nouvelle. Le décret n° 2018-560 du 29 juin 2018 permet ainsi de mettre fin aux difficultés des débiteurs de tabac implantés dans des communes déléguées, en milieu rural.

De nombreux conseils et simulations fiscales et indemnitaires ont été délivrés à des édiles porteurs d'un projet de commune nouvelle et neuf déplacements ont été effectués afin d'expliquer le dispositif juridique et financier des communes nouvelles dont notamment, pour la première fois cette année, des formations spécifiques pour accompagner les élus et créer une dynamique de travail autour de leur projet de commune nouvelle.

L'AMF recense à ce jour plus de 200 projets de communes nouvelles.



AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES : UN NOUVEL ÉLAN ?

Urbanisme, aménagement et habitat

Dans l'ensemble du domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat, l'AMF s'est fortement impliquée au travers notamment de sa mobilisation sur le projet de loi ELAN, des concertations soutenues avec les services de l'État et d'une série de Rencontres qu'elle a organisées sur ces problématiques destinées à éclairer les travaux parlementaires sur les enjeux en la matière pour les communes et intercommunalités.

La première en octobre 2017, organisée en partenariat avec la Direction interministérielle à l'habitat et à l'accès au logement (DIHAL), a porté sur la « Lutte contre l'habitat indigne » prolongeant ainsi les travaux conduits depuis 2014 par un groupe de travail ad hoc de l'AMF. Le rôle de la planification dans l'aménagement du territoire a fait l'objet d'une rencontre en décembre 2017 en partenariat avec le GRIDAUH autour de la thématique du « PLU(i) au service de la diversité des territoires ». Deux autres rencontres sur deux sujets majeurs du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ont ensuite abordé la « Revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs : un enjeu majeur pour les territoires » (en mars 2018) et « Les politiques de l'habitat : quelles interactions entre communes et intercommunalités ? » (avril 2018)

L'ensemble de ces journées ont mis en débat la place et le rôle respectifs des communes et des intercommunalités dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Autour du projet de loi ELAN, l'AMF a porté ses positions et contribué aux propositions. Fortement impliquée dès la Conférence de consensus sur le logement, organisée par le Sénat en amont des débats législatifs, elle a élaboré de nombreux amendements, parfois retenus par le législateur, visant notamment à renforcer la place de la commune et le rôle du maire comme interlocuteur incontournable dans le portage des grands projets d'aménagement par de nouveaux outils (projets partenariats d'aménagement, grandes opérations d'urbanisme).

Des amendements allant dans le même sens ont porté sur les opérations de revitalisation de territoire, contrat visant à redynamiser les centres-villes des communes hors métropole, sur la délivrance des autorisations d'urbanisme et sur la lutte contre l'habitat indigne. Elle a également porté de nombreuses mesures de simplification du droit de l'urbanisme permettant notamment, en zone littorale, l'urbanisation des « dents creuses » et a participé aux travaux préparatoires à une nouvelle réglementation relative aux plans de prévention des risques inondation (PPRI).

L'AMF s'est également mobilisée et a obtenu le report de la dématérialisation du dépôt des demandes d'autorisations de construire en 2022, afin de s'assurer de la sécurité juridique et du financement des procédures de dématérialisation de l'instruction à cette date. L'AMF a participé aussi aux travaux menés en vue d'accélérer et de simplifier le traitement du contentieux des autorisations d'urbanisme, dont certaines propositions ont été reprises dans le projet de loi et complétées par un décret adopté en juillet.



Mobilités et transport

À l'issue des Assises nationales de la mobilité, l'AMF a participé au groupe de travail, réunissant les associations d'élus (GART, etc.), les représentants des usagers et les différents services de l'État, sur l'élaboration du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM). Une version provisoire de ce texte a fait l'objet d'échanges entre une quarantaine d'élus locaux et des représentants de la direction des Transports (DGITM) lors de la réunion d'installation, le 3 juillet, de la nouvelle commission Mobilités, transports et voirie de l'AMF présidée par Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (45).

Frédéric Cuillerier a, par ailleurs, représenté l'AMF à une réunion entre la ministre des transports, Élisabeth Borne, et les associations d'élus, conclue par un communiqué de presse commun aux associations affirmant leur soutien à une grande partie des mesures incluses dans le projet de loi. Celui-ci sera présenté au Parlement au printemps 2019.

Il a également assisté aux six réunions, sous la présidence d'Élisabeth Borne, consacrées à la qualité du service public ferroviaire et a rappelé la position de l'AMF, précisée dans un communiqué de presse sur la sauvegarde des « petites lignes » de desserte régionale, dénonçant le réquisitoire du rapport sur « l'avenir du transport ferroviaire » contre ces lignes de desserte régionale, sur une base exclusivement comptable et financière.



En matière de sécurité routière, l'AMF a été auditionnée à trois reprises (Sénat et Assemblée nationale) sur le décret portant la diminution de la vitesse autorisée à 80 km/h sur les routes secondaires. Sans s'opposer à cette mesure, l'AMF a suggéré plus de souplesse au regard notamment de l'accidentologie des voies concernées.

Enfin, l'AMF a été associée aux travaux préparatoires à l'entrée en vigueur de la réforme du stationnement payant sur voirie, le 1^{er} janvier 2018, et a largement contribué à l'information des collectivités concernées.

Tourisme

S'agissant de la taxe de séjour, la loi de finances rectificative pour 2017 a introduit plusieurs évolutions applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 : tarif proportionnel au prix des nuitées pour les hébergements non classés ou en attente de classement, refonte de certaines catégories d'hébergements et modifications des tarifs planchers et plafonds. L'AMF collabore avec les ministères afin de résoudre les problèmes pratiques qui se posent, notamment liés à la collecte par les plateformes en ligne.

David Lisnard, vice-président de l'AMF, maire de Cannes (06), a par ailleurs, représenté l'AMF lors d'une audition par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Institut Français du Tourisme sur l'observation des arrivées de visiteurs étrangers sur le territoire français et la connectivité aérienne régionale. Des groupes de travail poursuivront ces réflexions.



La réglementation européenne des aides d'État

L'AMF poursuit son investissement au sein du groupe de travail « Aides d'État » du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et accompagne ses adhérents sur ces questions complexes. S'agissant des nouvelles obligations de transparence qui pèsent sur les collectivités territoriales octroyant des aides aux entreprises, l'AMF a saisi le Premier ministre pour que l'État respecte son obligation de mettre en place un outil national et un recensement exhaustif.

Les zones de revitalisation rurale (ZRR)

L'AMF suit le dispositif des ZRR de manière très attentive puisqu'il est un vrai symbole de la politique publique en faveur de l'équité des territoires. L'AMF s'est opposée au classement à l'échelle intercommunale des ZRR et a alerté sur les conséquences économiques et sociales qui ne manqueront pas d'apparaître pour un certain nombre de communes rurales qui perdent le bénéfice du classement. Cécile Gallien, vice-présidente de l'AMF, a été auditionnée par la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale sur ce sujet.

La revitalisation commerciale des centres-villes et centres-bourgs

L'AMF poursuit son investissement au sein de la Commission de concertation du commerce dont elle est membre et a organisé une rencontre sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, le 6 mars dernier, qui a connu un réel succès.

L'AMF a participé à de nombreuses réunions préparatoires sur le plan gouvernemental Action cœur de ville au sein des différents ministères. L'AMF a également participé à la conférence de consensus sur le logement, et à plusieurs auditions précédant le projet de loi ELAN et la

proposition de loi sénatoriale portant pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Parce que l'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » doit être défini par les EPCI avant la fin de l'année, soit au plus tard le 31 décembre 2018, les services de l'AMF accompagnent les élus dans la définition de la compétence « politique locale du commerce ».

S'agissant de la fiscalité du commerce, l'AMF a été auditionnée par la mission IGF et a sollicité de nombreux élus pour enrichir ces travaux. L'AMF a également travaillé sur l'outil de la taxe sur les friches commerciales.

ENVIRONNEMENT : L'AMF SOUCIEUSE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE CONSTRUITE AVEC LES MAIRES



Eau et assainissement

L'AMF a suivi étroitement la mise en œuvre de l'engagement pris par le Président de la République lors du dernier Congrès des maires de permettre aux communes de déroger à l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement. La loi finalement votée limite, dans le temps et aux seules communautés de communes, cette dérogation.

Comme chaque année, l'AMF a suivi les travaux du Comité national de l'eau. Elle a également suivi les travaux du Comité consultatif pour la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement (CCQSPEA) et apporté sa contribution lors de divers comités de pilotage organisés par les ministères (Plan national « captage », Plan national ANC, Plan national micro polluant dans l'eau, Concertation révision réglementation STEP...) pour tenter de minimiser la surenchère normative.

L'AMF a fortement contribué à la première phase des Assises de l'eau durant laquelle elle a réaffirmé son attachement au respect par l'État de l'autonomie et du budget des agences de l'eau dont l'action est indispensable pour les communes, particulièrement compte tenu du changement climatique et de l'augmentation des pollutions diffuses.

Développement durable

L'AMF a participé aux nombreux travaux engagés par l'État pour l'appropriation et la traduction opérationnelle des objectifs de développement durable. Elle a également suivi les travaux du Comité pour l'économie verte.

L'AMF a consacré beaucoup de temps et d'énergie aux travaux menés par le gouvernement afin d'élaborer une feuille de route pour une économie circulaire. Une dizaine d'élus mobilisés ont participé à plus de vingt-cinq réunions en six mois, complétées par les nombreux groupes de travail suivis par les services. Au final, l'AMF a fait parvenir une trentaine de contributions écrites.

Deux débats ont particulièrement mobilisé l'AMF : le retour de la consigne des bouteilles et la lutte contre les dépôts sauvages.

Énergies renouvelables

L'AMF a participé à l'ensemble des concertations nationales organisées par le MTES pour libérer les énergies renouvelables et qui portaient sur l'éolien, le solaire et la méthanisation. Elle a adressé au ministre ses positions et propositions visant notamment à assurer une prise en compte réelle de l'avis des communes et intercommunalités en amont de la délivrance des autorisations.

Contribution carbone

L'AMF a continué de porter et soutenir la demande conjointe des associations d'élus en faveur de l'attribution d'une dotation additionnelle « climat » aux EPCI pour le financement de la transition énergétique et de leur Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (tepcv)

L'AMF a œuvré pour que les conventions signées dans le cadre de l'appel à projet lancé par le précédent gouvernement soient effectivement mises en œuvre.

La lutte contre les dépôts sauvages



L'AMF a été très active lors des débats sur la lutte contre les dépôts sauvages : participation aux groupes de travail et à la réalisation d'une enquête de l'Ademe sur le sujet, rédaction d'une quinzaine de propositions concrètes, souvent faciles à mettre en œuvre.

L'AMF contribue aussi aux travaux destinés à mettre en place un programme spécifique à la gestion des déchets du bâtiment, gros contributeurs aux dépôts sauvages : amélioration des diagnostics déchets obligatoires, création d'une méthode de traçabilité permettant de suivre le recyclage des déchets, nouveaux outils de financement par exemple.

Le retour de la consigne des bouteilles

Dans ce débat, l'AMF a souligné le risque de perturber gravement les services de collecte sélective organisés par les collectivités, surtout dans le cas d'une consigne de bouteilles en plastique privant les collectivités d'une partie de leurs recettes issues de la vente des matériaux. C'est particulièrement mal venu lorsque les collectivités s'apprêtent à investir plus de 1,5 milliard d'euros pour augmenter la collecte des emballages en plastique. L'AMF a donc fédéré tous les acteurs de la gestion des déchets et du recyclage, afin de faire le point sur les possibilités techniques, les investissements nécessaires et les coûts supplémentaires engendrés par la mise en place d'une consigne des bouteilles plastiques, ainsi que les conséquences pour les services en place. Constatant le risque de déstabiliser les dispositifs de collecte sélective actuels, le gouvernement est revenu sur son idée de consigne.

Le volet fiscal

Sans beaucoup de surprise, la feuille de route comprend une nouvelle augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). L'AMF a soutenu une réduction du taux de TVA sur les prestations de collecte et de recyclage pouvant atténuer l'impact de la hausse de TGAP.



Bruit

L'AMF a organisé avec le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) une rencontre à destination des agglomérations concernées par la mise en œuvre de la directive sur le bruit afin de les aider pour l'élaboration de leurs cartes et leurs plans de lutte contre le bruit.

Linky

L'AMF a saisi le ministre chargé de l'Énergie afin que les contours du déploiement des compteurs Linky soient précisés et qu'une veille régulière dans ce domaine soit assurée.



SERVICES AUX HABITANTS ET À LA PERSONNE : UNE PARTICIPATION INTENSE ET VIGILANTE

Politique de la ville

Réunie à l'AMF à quatre reprises en un an, la commission conjointe avec France Urbaine et l'Association des maires Ville et Banlieue de France (AMBVF), sous la présidence de Jean-Luc Moudenc, a notamment dialogué avec Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, en octobre 2017 après les décisions estivales de l'État sur la baisse des crédits et sur les emplois aidés. Elle a également reçu Jean-Louis Borloo en mai 2018, qui a présenté les objectifs et les lignes directrices du rapport commandé par le président de la République. Lors de cette réunion, il a reçu le soutien de l'AMF, exprimé par François Baroin.

Logement social

L'AMF a suivi avec attention les débats parlementaires sur le projet de loi et a proposé des amendements visant à introduire la présence des communes et des intercommunalités de manière obligatoire comme membres des sociétés de coordination, la délivrance d'informations complètes des futurs acquéreurs de logements sociaux pour éviter les copropriétés dégradées, le lissage de la progression de construction de logements sociaux et des délais de leur mise en œuvre au titre du dispositif SRU et un élargissement des prérogatives de la commission nationale SRU.

États généraux de l'alimentation

L'AMF a contribué aux États généraux de l'Alimentation qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017. Elle y a été représentée par : Isabelle Maincion, maire de



la Ville-aux-Clercs (41), sur le thème des attentes des consommateurs et la sécurité sanitaire de l'alimentation ; Cécile Galien, maire de Vorey (43) sur la transition écologique et solidaire de l'agriculture ; Gilles Pérole, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (06), sur les initiatives locales pour une alimentation favorable à la santé ; Florence Presson, adjoint au maire de Sceaux (92), sur l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Elle a, par la suite, proposé des amendements portant sur le projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable ».

Petite enfance

Contrairement à ses demandes répétées, l'AMF n'a pas été associée à la définition de la convention d'objectifs et de gestion de la branche famille 2018/2022, ni à la rédaction des lettres circulaires dont elle regrette la parution trop tardive. Ainsi, elle a fait part de ses inquiétudes quant à l'insuffisance des moyens financiers dégagés par la CNAF pour mettre en œuvre les ambitions affirmées en termes de politique familiale.

L'AMF a participé aux différents groupes de travail concernant l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap. C'est l'occasion de valoriser l'engagement de nombreuses municipalités mais également de faire remonter les freins à cet accueil, tenant principalement à la formation des professionnels et à l'adaptation des locaux.

Dans le cadre des travaux sur l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants, l'AMF a plaidé pour que l'État reconnaisse la diversité des projets qui ne peuvent être les mêmes sur l'ensemble du territoire.

Attentive aux normes pesant sur les EAJE et à leurs conséquences financières, l'AMF va prendre part aux groupes de travail chargés de rédiger les ordonnances de simplification prévues par l'article 50 de la loi pour



un État au service d'une société de confiance adoptée le 11 août 2018. Si l'AMF est attachée à la qualité de l'accueil dans les établissements d'accueil de la petite enfance, elle dénonce en revanche la très grande hétérogénéité des normes qui leur sont imposées et plaide pour davantage de cohérence et de lisibilité.

Élisabeth Laithier, co-présidente du groupe de travail « petite enfance » de l'AMF, a été chargée par les ministres Agnès Buzyn et Marlène Schiappa de conduire des travaux relatifs à l'attribution des places en crèche. Diverses auditions, entretiens et déplacements ont permis d'alimenter un vade-mecum destiné à accompagner les élus vers plus de transparence et d'équité sur ce sujet.

Santé

Reconnue comme un partenaire incontournable de la mise en œuvre des politiques de santé, l'AMF siège au comité de pilotage du plan d'accès aux soins, présenté par la ministre des solidarités et de la santé. Dans le cadre de nombreuses auditions, notamment par les délégués à l'accès aux soins mais également par la commission d'enquête parlementaire relative à l'accès aux soins, l'AMF fait régulièrement part du constat alarmant, partagé par l'ensemble des territoires dans leur diversité, du manque de professionnels de soins et rappelle régulièrement la responsabilité de l'État et des Agences régionales de santé à ce sujet.

Par ailleurs, la commission santé a entamé une étroite collaboration avec le Conseil national de l'ordre des

médecins afin de mettre en œuvre une territorialisation coordonnée et efficace de la politique d'offre de soins.

Action sociale

L'AMF a participé activement aux travaux engagés par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Suite à l'annonce de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, elle a demandé que les modalités de sa mise en œuvre soient définies en lien très étroit avec les communes et intercommunalités et que des moyens financiers soient fléchés pour ces actions.

Personnes âgées

Présentée le 30 mai 2018 par la ministre des Solidarités et de la santé, la feuille de route relative au grand âge et à l'autonomie se fixe un double objectif : améliorer la qualité de vie des personnes âgées, anticiper et prévenir la perte d'autonomie. Si les communes et EPCI ont peu de compétences obligatoires en matière d'adaptation de la société au vieillissement, elles sont pourtant de plus en plus engagées dans les politiques de prévention de la perte d'autonomie. L'action de l'AMF vise essentiellement à faire reconnaître ce rôle et à prévoir la représentation des municipalités dans les instances de concertation locale et nationale. L'AMF a ainsi obtenu un siège au sein du collège âge du Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge.



Sport

L'AMF a activement participé une concertation relative à une nouvelle gouvernance du sport. Ces travaux déclinés sous la forme de comités de pilotage et de séminaires thématiques entre le 30 janvier et le 19 juillet 2018, ont été l'occasion pour les associations nationales d'élus de travailler de concert sur les nouvelles perspectives en matière de politique sportive. C'est pourquoi l'AMF, l'ADF, Régions de France et France Urbaine ont établi une contribution commune soulignant l'importance des crédits de l'État comme leviers des actions développées par les collectivités territoriales. Elles ont également demandé le maintien de la compétence partagée et ont refusé le principe de chef de filât et de spécialisation par niveau de collectivité.

Convaincue que le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 passe par la mobilisation de tous les territoires, l'AMF mène un travail conjoint avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques afin que ces jeux bénéficient aux politiques sportives menées dans les territoires et au sport pour tous.

Auditionnée dans le cadre de la mission relative à la « Simplification et Évaluation des normes sportives applicables aux collectivités territoriales », l'AMF a demandé que le rôle de la Commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs soit réaffirmé et que ses prérogatives soient élargies en lui permettant des sanctions, un contrôle des stocks, la réalisation d'évaluations a posteriori. Elle a aussi souligné la nécessité de ne pas modifier l'équilibre général de sa composition qui doit refléter le poids respectif des collectivités locales dans le financement des équipements sportifs.



Vie associative

En fin d'année 2017, le Premier ministre a ouvert des travaux pour définir le cadre et les mesures propres à fonder « une politique de vie associative ambitieuse ». L'AMF a participé à des groupes de travail réunissant représentants associatifs, services de l'État et représentants des collectivités réunis à deux reprises autour des thématiques suivantes : politiques de soutien et d'accompagnement à la vie associative, consolidation et développement des activités sociales des associations, reconnaissance du bénévolat et développement d'une société de l'engagement.

Emploi

Suite à la suppression brutale des contrats aidés pendant l'été 2017, l'AMF a mené de nombreuses actions afin d'alerter des conséquences néfastes de leur suppression, considérant qu'il s'agit d'un indéniable dispositif d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi et qu'ils contribuent à la vitalité du tissu associatif local.

Dans le cadre des travaux consacrés à la mise en œuvre d'un nouveau protocole pour les missions locales, l'AMF a obtenu que les missions locales continuent à s'occuper de l'accompagnement global des jeunes et que les conventions pluriannuelles d'objectifs soient signées par les collectivités territoriales et leurs groupements dès lors qu'ils participent au financement des missions

Éducation

Après avoir acquis le retour possible à la semaine scolaire de quatre jours, l'AMF a travaillé avec l'Éducation nationale sur la mise en œuvre du Plan mercredi à la rentrée 2018. L'AMF s'est mobilisée en faveur de l'ouverture du Plan à toutes les communes volontaires, de l'allègement des normes d'encadrement des accueils de loisirs et du doublement de l'aide financière des CAF. Elle reste néanmoins vigilante sur l'accessibilité du Plan et sur les modalités de versement des aides financières des CAF.

En outre, l'AMF a milité pour un équilibre entre le besoin de dédoublement de classes de l'éducation prioritaire et la préservation des écoles rurales fragiles. Pour ces dernières, elle a tenu à rappeler que la solution du regroupement des écoles et de l'intercommunalité mise en avant par plusieurs acteurs, dans un contexte de signature de convention ruralité, doit reposer sur un libre accord des élus intéressés en fonction des besoins locaux.

Par ailleurs, l'AMF a soutenu l'adoption de la proposition de loi de la sénatrice Françoise Gatel visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des écoles privées hors contrat.

S'agissant de l'instruction obligatoire à l'âge de trois ans prévue pour la rentrée 2019, l'AMF a souligné l'intérêt de cette ambition à condition qu'elle n'entraîne aucun surcoût pour les collectivités et que les postes d'enseignants nécessaires soient bien pourvus. Elle a attiré l'attention sur les conséquences en matière de locaux et d'encadrement, de financement des écoles maternelles privées et pour les ATSEM.

Sur ce dernier point, l'AMF a obtenu le retrait de la mission de sécurité et une modulation de leur rôle d'appui pédagogique auprès des professeurs dans le nouveau décret statutaire. Elle a aussi travaillé avec l'État sur un projet de charte afin de clarifier le rôle des enseignants et des Atsem.

Enfin, concernant les cantines, l'AMF a étudié les conséquences du principe d'égal accès de tous les enfants sans discrimination possible issu de la loi du 27 janvier 2017. Dans le cadre du projet de loi « Agriculture et alimentation », elle a notamment prôné une modulation des seuils obligatoires de produits durables et bio, à défaut de pouvoir les retirer, en fonction des capacités locales de production.





Culture

Après l'échec des pactes culturels, l'AMF a œuvré afin que le nouveau partenariat proposé par la ministre, accompagne les démarches locales et ne vienne pas en amont des projets. Le déploiement du Plan Culture près de chez vous fait écho à la demande ancienne de l'AMF en faveur d'un meilleur accès des territoires en difficulté à la culture, à condition que l'État prenne en compte l'ensemble des projets locaux. Cette demande d'articulation est aussi formulée par l'AMF dans le cadre de l'expérimentation du Pass culture.

Plus globalement, l'AMF a réitéré sa demande de recherche de nouveaux leviers de financement pour la préservation des politiques culturelles et patrimoniales, ainsi que pour l'extension des horaires des bibliothèques suite aux travaux d'Erik Orsenna.

Par ailleurs, la concertation menée avec la SACEM s'est accélérée en vue de finaliser le nouveau protocole d'accord, élargi et plus lisible.

Enfin, l'AMF a participé activement aux premiers travaux de la Commission nationale des professions foraines et circassiennes, notamment sur la domanialité publique et la concertation entre les acteurs.

LA GESTION PUBLIQUE LOCALE : SERVIR LE CITOYEN ET MAINTENIR LE LIEN DE PROXIMITÉ

Révision constitutionnelle

L'AMF a présenté l'ensemble de ses propositions dans un document publié sur son site. Il a été transmis au gouvernement et aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux présidents et aux membres des deux délégations aux collectivités territoriales, aux présidents de groupes et aux parlementaires.

Contrat tripartite État, AMF et La Poste

Conformément aux dispositions du contrat tripartite de présence postale territoriale 2017-2019 relatives au dialogue territorial, l'AMF a mené une enquête avec La Poste pour évaluer l'efficacité des modalités de concertation avec les communes urbaines lors de la transformation des bureaux de poste. La trentaine de communes ayant répondu à cette enquête s'est estimée globalement satisfaite de cette concertation.

Couverture mobile du territoire

Tout au long de l'année 2018, les associations d'élus, dont l'AMF, ont été parties prenantes des échanges menés au niveau national sur la mise en œuvre de l'accord sur la couverture mobile, conclu au mois de janvier 2018 entre

l'État, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et les opérateurs.

L'AMF s'est particulièrement impliquée dans la rédaction du guide à l'attention des maires concernés par le déploiement d'une antenne relevant du nouveau dispositif de « couverture ciblée » et l'a diffusé à toutes les associations départementales de maires pour informer les élus concernés et les accompagner dans les négociations locales (www.amf.asso/réf_CW25324).



Règlement général pour la protection des données (RGPD)

Dès le mois de mars 2018, l'AMF a veillé à ce qu'une information régulière figure dans ses supports d'information (Maires de France, Maire Info, AMF Info). Elle a organisé une Rencontre nationale sur ce sujet à l'AMF le 30 mai 2018 et élaboré une note sur la désignation des délégué(e)s à la protection des données, téléchargeable sur le site de l'AMF depuis la mi-juillet (réf BW25567). Depuis plusieurs mois, des échanges réguliers avec la CNIL permettent à la fois de lui faire part des remontées du terrain et d'améliorer, en retour, l'information des élus.

Ressources humaines des communes et EPCI

L'AMF, qui a participé à près de 50 réunions organisées par l'État sur la Fonction publique, œuvre au maintien du délicat équilibre entre unité du statut général et respect des spécificités d'un versant territorial, plusieurs fois remis en cause par le gouvernement.

Dans cette optique, elle a, à deux reprises à l'été 2018, rappelé, par voie de communiqué de presse, sa totale opposition à la décorrélation du point d'indice, qui aurait de graves conséquences en termes de parité, de mobilité, et de parcours professionnels entre les trois versants de la Fonction publique. Elle a également souligné son attachement aux principes qui fondent la Fonction publique territoriale, et l'attention qu'elle porte au sort qui sera réservé aux institutions de la FPT (centres de gestion et CNFPT).

Dans ce même but, l'AMF a proposé un amendement supprimant l'accès généralisé des agents contractuels à l'ensemble des emplois fonctionnels, en réponse à la proposition gouvernementale qui figurait dans un projet de loi. Cette proposition a finalement été rejetée par le Conseil constitutionnel.

Très réactive sur les projets de textes qui impactent la gestion des personnels communaux et intercommunaux, l'AMF a alerté sur la charge supplémentaire que fait peser sur les finances locales le dispositif de compensation



de la CSG dans la Fonction publique, dans la mesure où aucune compensation intégrale n'était garantie à chaque commune et EPCI. Sensible à ces arguments, le Conseil national d'évaluation des normes a demandé à l'État l'évaluation de la mesure après un an, se réservant le droit de solliciter son aménagement en cas d'écart importants entre le coût réel et les allègements, qui ne concernent que les fonctionnaires et pas les contractuels.

Enfin, en septembre 2018, l'AMF s'est engagée aux côtés de 7 autres associations d'élus locaux (ADF, Régions de France, AdCF, Villes de France, France urbaine, AMRF et APVF), du CNFPT, de la FNCDG et du collège employeur du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) pour créer une « Coordination des employeurs publics territoriaux ». Ce rassemblement vise à « fédérer » et « coordonner » les positions des exécutifs locaux des quelque 50 000 collectivités territoriales et EPCI sur les questions concernant leurs ressources humaines, afin de peser plus efficacement dans les négociations avec l'État.

Prélèvement à la source pour les agents territoriaux et les élus locaux



L'AMF est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'État sur le coût et les difficultés pratiques engendrés par cette mesure, en particulier au CNEN. Toutefois, dès février 2018, l'AMF a mis en ligne sur son site (www.amf.asso.fr/ réf BW25197) une note afin d'informer ses adhérents de leur nouveau rôle, en qualité d'employeurs, de collecteur de l'impôt sur le revenu par le biais du prélèvement à la source et des nouvelles obligations qui leur incombent.

Elle a fait de même en juillet 2018 lorsque les règles applicables au prélèvement à la source sur les indemnités de fonction lui ont été communiquées. La note sur le site (réf BW 25569) a été immédiatement adressée aux associations départementales de maires pour diffusion urgente aux adhérents. En cas de cumul de mandats indemnisés, les élus locaux doivent en effet communiquer aux autres collectivités ou EPCI le montant de leurs indemnités afin que l'abattement fiscal dont

ils bénéficient soit proratisé pour calculer le montant imposable de chacune de leurs indemnités.

Rappelons que l'AMF n'a pas été entendue lors de la modification du régime fiscal applicable aux élus, votée en loi de finances pour 2017.

Statut de l'élu

Cette année encore, l'AMF s'est fortement mobilisée en relayant les difficultés rencontrées par les élus locaux dans l'exercice de leur mandat et en proposant des pistes de solutions.

Pour limiter les contentieux dont ont fait l'objet plusieurs communes, elle a sollicité la simplification du calcul de l'enveloppe indemnitaire globale en cas d'application de majorations. Pour garantir le statut de salarié protégé accordé à certains élus, elle a demandé une modification législative permettant l'application pleine et entière de ce statut. Soucieuse de la baisse du pouvoir d'achat de certains élus, suite à la hausse de la CSG non compensée, elle a demandé à la ministre en charge des collectivités locales l'instauration de mesures visant à rétablir l'égalité de traitement avec les fonctionnaires et les salariés du privé. En réponse aux saisines de l'AMF, la ministre a renvoyé l'examen de ces sujets dans le cadre des travaux sur le statut de l'élu souhaités par le président de la République (www.amf.asso/réf/BW24826).

Dès la Conférence nationale des territoires de décembre 2017, l'AMF a présenté plusieurs propositions. Puis, de février à mai 2018, dans le cadre des travaux de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat sur le statut de l'élu, l'AMF a participé aux six auditions portant sur les enjeux et perspectives du mandat local, les régimes indemnitaire et social, la formation, la responsabilité pénale et les conditions d'exercice des mandats locaux par les élues et elle a largement alimenté ces auditions par ses propositions. Elle attend maintenant le rapport du Sénat pour se prononcer sur les améliorations nécessaires des conditions d'exercice du mandat local dans une prochaine loi.

Répertoire électoral unique

Afin d'accompagner les maires et leurs services dans la mise en œuvre du répertoire électoral unique, géré par l'INSEE, qui sera opérationnel début janvier 2019, l'AMF a



créé, dès septembre 2017, une rubrique dédiée sur son site internet qui comprend toute la documentation présentant le dispositif (notes, circulaires et articles). Ces documents ont été relayés dans tous les médias de l'AMF afin de sensibiliser les communes et leur permettre de réaliser les opérations préalables de contrôle et de validation de leurs listes électorales avant la transmission à l'INSEE. Les adhérents de l'AMF bénéficient d'informations en exclusivité grâce à la participation assidue de l'AMF au comité de suivi créé par le ministère de l'Intérieur et l'INSEE.

CNI, attestations d'accueil, état civil...

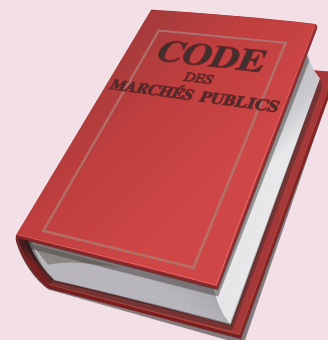
Grâce à l'action de l'AMF, les nouvelles dotations pour titres sécurisés intégrant l'activité liée aux CNI ont enfin été distribuées aux communes dotées de dispositifs de recueil (DR). 8 580 € ont été versés par DR en fonctionnement au 1^{er} janvier 2018 et 12130 € l'ont été pour chaque DR qui aurait enregistré plus de 1875 demandes.

Saisie sur l'incohérence de l'administration qui consiste à dématérialiser les timbres fiscaux tout en maintenant des formulaires papier d'accès au droit (en particulier pour les attestations d'accueil), l'AMF a œuvré pour que les difficultés créées tant pour les citoyens que pour les services communaux soient résolues au plus vite.

S'interrogeant sur le silence de la Commission consultative d'évaluation des charges, qu'elle avait saisie sur une indemnisation des communes sièges de tribunaux pour le traitement des Pacs de non-résidents, elle a réitéré sa demande à deux reprises auprès de cette instance en septembre 2017 puis en janvier 2018. Aucune réponse ne lui a été apportée.

Marchés publics

La dématérialisation complète des procédures au-dessus de 25 000 € HT est une échéance connue depuis la publication du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et prendra effet au 1^{er} octobre 2018 : l'AMF a informé ses adhérents de cette échéance par des notes sur le site et de nombreux conseils.



Sécurité

Dans la période courant de novembre 2017 à novembre 2018, l'AMF se sera plus particulièrement impliquée dans :

- ▶ la formulation des attentes et des propositions de l'AMF transmises au ministère de l'Intérieur préalablement au lancement de la « police de sécurité du quotidien », en février 2018, puis dans le suivi permanent de sa mise en œuvre ;
- ▶ l'établissement des positions défendues par l'AMF devant les députés en mission, rédacteurs du rapport

« d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale », remis en septembre 2018, puis dans les travaux concourant aux prises de position de l'AMF sur les propositions parlementaires ;

- ▶ la conduite d'un état des lieux sur le partage et l'exploitation de l'information sécuritaire entre les maires et l'État, comportant l'enjeu des fichiers, débouchant sur une prise en compte par le ministère de l'Intérieur ;
- ▶ l'appui au président de l'association départementale de la Loire, représentant de l'AMF au Comité des régions de l'Union européenne, dans la rédaction d'un avis portant sur un plan d'action de la Commission visant à mieux protéger les espaces publics.



HoRHizons 2017

Après seulement trois années d'existence, HoRHizons est devenu, en 2017, le véritable baromètre de l'emploi territorial. Ce partenariat que l'AMF a initié, en 2015, avec l'ADF, Régions de France, le CNFPT, la FNCDG, en collaboration avec le CSFPT, est une belle réussite.

Il décline toutes les grandes tendances de l'emploi territorial par thèmes (contexte institutionnel, effectifs et recrutement...) en s'appuyant sur une enquête qui

a confirmé, en 2017, que les dépenses de personnel continuent de stagner pour une collectivité sur deux et que, pour une majorité de collectivités (58 %), la baisse des dotations de l'État a un impact réel sur la politique RH, en particulier sur le recrutement (74 %) (www.amf.asso.fr/Réf BW24853). L'édition 2018 est parue le 9 octobre 2018.

EUROPE ET INTERNATIONAL : POUR DES RELATIONS RENFORCÉES



L'AMF, très attachée à la politique de cohésion et à sa défense, est représentée dans différentes structures européennes, et poursuit à l'international son action en faveur de la coopération décentralisée et de la promotion de la francophonie. Ce sont ainsi une trentaine de notes qui ont été produites pour la conduite de cette mission.

Europe

L'année 2018 est une charnière pour l'Europe, avec la parution le 2 mai des propositions de la Commission européenne pour la période budgétaire 2021/2027. Afin de défendre les intérêts des communes et des intercommunalités, l'AMF a été mobilisée dès le début de l'année 2018. Ainsi, en amont de la parution des propositions de la Commission européenne, Christophe Rouillon, vice-président de l'AMF, a été reçu par la ministre des Affaires européennes afin de faire valoir le nécessaire équilibre qui doit être trouvé pour que toutes les communes puissent continuer à prétendre aux fonds européens.

L'AMF, présente aux réunions de présentation des textes servant de base aux négociations communautaires, a ainsi pu consolider et présenter ses positions à Bruxelles. Un rendez-vous a été organisé avec les responsables de l'unité France de la Direction générale de la politique de cohésion pour défendre les intérêts des communes françaises. Cette journée s'est achevée avec l'intervention de François Baroin en session plénière du Comité européen des Régions, qui a affirmé la nécessité de préserver les moyens dédiés aux communes.

La Commission Europe s'est réunie deux fois depuis octobre 2017, et suivant la forte actualité européenne, les membres ont notamment pu échanger sur leur vision de la future politique de cohésion.

L'AMF est très présente dans les activités du Comité européen des Régions et contribue à la défense des intérêts communaux dans les instances européennes. Ses membres ont été rapporteurs de nombreux avis, dans des domaines prioritaires, comme la sécurité dans les espaces publics, la réforme de la zone euro ou les pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Dans le cadre du partenariat liant l'AMF avec les institutions européennes, plusieurs délégations de l'AMF

se sont rendus à Bruxelles afin d'étudier le fonctionnement des politiques européennes et de rencontrer les acteurs qui la font.

Enfin, l'AMF était partenaire de la Fête de l'Europe de la Ville de Paris et cette année une dimension nationale était donnée avec la Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne qui était proposée à la signature des maires.

International

L'AMF a procédé au renouvellement de huit représentants, quatre titulaires pour autant de suppléants, à la Commission nationale de la coopération décentralisée. Cette instance de dialogue et de concertation avec l'État permet d'améliorer et de renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée afin de valoriser l'action extérieure des communes et intercommunalités françaises.

L'AMF, sollicitée pour son expertise, a accueilli une délégation japonaise en juin 2018, deux délégations coréennes en juin et août 2018 et une délégation congolaise en septembre 2018. Si le renforcement de la décentralisation était le fil continu des échanges, les échanges ont porté sur l'ensemble du champ des compétences des communes.

ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE : UNE PRÉSENCE TOUJOURS PLUS FORTE DE L'AMF

Cette nouvelle législature se place sous le signe du changement. Au-delà d'une assemblée profondément renouvelée, est entrée en vigueur la loi empêchant de cumuler un mandat national avec un mandat d'exécutif local.

Cette situation a impliqué une nouvelle façon de travailler et de nouvelles synergies à développer entre le Parlement, en particulier l'Assemblée nationale, et l'AMF.

L'une des premières actions de François Baroin a été de demander au président François de Rugy l'institution d'une délégation aux collectivités locales, à l'instar de celle existant depuis longtemps au Sénat.

Cette délégation, présidée par le député du Gers, Jean-René Cazeneuve, se penche tout particulièrement sur les sujets liés aux collectivités, soit dans le cadre de l'examen de textes, soit de manière plus prospective. Les contacts avec l'AMF sont réguliers aussi bien au travers d'auditions que de temps d'échanges plus informels.

Le nombre de sollicitations pour des auditions est par ailleurs en nette augmentation aussi bien au moment de la discussion des textes enregistrés à l'ordre du jour que dans le cadre de missions ministérielles ou parlementaires ou encore de commissions d'enquête, dont les sujets sont



très variés : lutte contre les déserts médicaux, affaire Lactalis, la réforme de la CVAE, le numérique à l'école, la politique de la ville, le sport pour tous, l'évolution des ZRR, des CCI, etc...

L'AMF s'est particulièrement impliquée dans les travaux du Sénat portant sur le statut de l'élu (formation et

reconversion, le régime social, la responsabilité pénale et les obligations déontologiques ou encore la place des femmes élues).

Concernant les textes législatifs, l'AMF a tenté de faire prévaloir sa position au moment du projet de loi de programmation des finances publiques concernant la contractualisation dont elle dénonçait particulièrement la méthode de mise en œuvre ainsi qu'au moment de la discussion de la loi de finances pour 2018 qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sans qu'aucune solution de substitution ne soit validée.

L'AMF a été force de propositions au moment de la Réforme constitutionnelle. Elle a en effet souhaité que cette dernière soit l'occasion d'affirmer l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales, appuyant également les conclusions du rapport parlementaire Courson-Jerretie allant dans le même sens. Elle a également proposé de consacrer la clause de compétence générale des communes et de lever l'impossibilité constitutionnelle de compenser les transferts de compétences au maire en tant que représentant de l'État.



Au moment de la discussion du texte intitulé « liberté de choisir son avenir professionnel », elle s'est mobilisée contre l'ouverture massive aux contractuels des postes de direction dans l'ensemble des collectivités et a été partiellement entendue lors des débats. Le Conseil constitutionnel, saisi de ce texte, a par la suite censuré cette disposition au titre de l'article 45 de la Constitution.

Elle a par ailleurs défendu la liberté dans le transfert de la compétence eau et assainissement au moment de deux propositions de lois dont l'une a abouti. Si elle n'a été que partiellement entendue sur ce point puisque les agglomérations ont été exclues de l'assouplissement et qu'un délai à 2026 a été fixé sous certaines conditions, elle a néanmoins obtenu des avancées concernant la représentation-substitution ainsi que sur la sécabilité des compétences eau et assainissement.

Au moment du texte adopté sur la GEMAPI, l'AMF a réitéré ses demandes depuis la réforme notamment celle de définir plus précisément les contours de cette compétence. Elle a proposé de redonner la responsabilité des digues domaniales à l'État et de raisonner globalement par bassins versants en matière de compétence.

Sur le projet de loi « agriculture et alimentation », l'AMF, davantage favorable à l'incitation et l'accompagnement, a souhaité infléchir les obligations purement comptables

concernant l'introduction de produits bio et issus des circuits courts dans la restauration collective. Si les dispositions ont pu évoluer dans le bon sens, le principe même de fixer un pourcentage n'a pas été abandonné, celui-ci correspondant à un engagement de campagne du Président de la République.

Pour le projet de loi « ELAN », l'AMF a d'abord activement participé à la conférence du consensus organisé au Sénat préalablement au dépôt du projet de loi. Ensuite, tout au long des débats, elle a œuvré pour que les élus locaux soient replacés au cœur de la politique du logement, aussi bien pour la mise en œuvre des nouvelles procédures d'aménagement exceptionnelles, qu'en matière de politique de logement social ou encore concernant la police de l'habitat indigne.

À l'occasion des discussions sur la loi relative à la protection des données personnelles, l'AMF, aux côtés de l'ADF et de Régions de France, a soutenu les mesures votées par le Sénat qui traitaient les collectivités territoriales différemment des autres structures en matière de transparence des données afin de réduire l'aléa financier qui en résulte et pour faciliter la mutualisation des services entre collectivités. Elle a été entendue sur ce dernier point.

Enfin, l'AMF a été force de proposition sur des sujets d'actualité. Il s'agit d'abord de celles traduites dans une proposition de loi déposée au Sénat par Françoise Gatel concernant les communes nouvelles et dont l'objectif, au regard de la pratique, est de lever les freins pour faciliter leur déploiement (instauration des communes-communautés ; facilitation de la représentation des communes déléguées au sein des communes nouvelles). Par ailleurs, des réflexions issues d'un groupe de travail dédié imposent des évolutions législatives pour garantir la parité dans les exécutifs locaux. Ces évolutions ont également été proposées au Parlement.

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN)

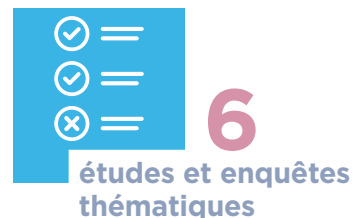
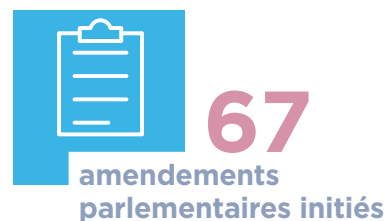
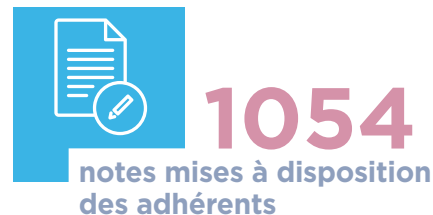
L'AMF a maintenu son investissement au sein du CNEN, espace unique de concertation entre les services de l'État et les associations d'élus.

L'AMF apporte une attention particulière aux travaux du CNEN car si la norme n'est pas en elle-même à combattre, l'inflation normative asphyxie l'action publique et peut freiner les initiatives locales.

L'implication de l'ensemble de nos élus nous permet de mieux comprendre non pas le sens de la norme telle que définie nationalement mais l'impact de son application sur les territoires.

Cette instance présidée par Alain Lambert et qui fête en 2018 son dixième anniversaire a examiné 62 textes sur 241 qui lui ont été présentés. 17 avis négatifs ont été rendus par l'AMF.

CHIFFRES CLÉS 2017-2018



QUELQUES TEMPS FORTS

Le 100^e congrès

Le 100^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France « Réussir la France avec ses communes » qui s'est déroulé du 20 au 23 novembre 2017 a réuni 12 000 congressistes. Ci-dessous la photo du Centenaire avec les maires ceints de leur écharpe.



Le 1^{er} Rassemblement pour les libertés locales (à Marseille le 26 septembre 2018)

#TerritoiresUnis

Pour la première fois depuis les lois de décentralisation, les régions, les départements et les communes décident de parler d'une même voix contre les tentatives de recentralisation.



Les Rencontres

- **4 octobre 2017** : Rencontre AMF Dihal – Lutte contre l'habitat indigne : quels enjeux pour le maire et le président d'intercommunalité ?
- **12 octobre 2017** : 1^{res} Assises nationale des communes nouvelles
- **12 décembre 2017** : Rencontre AMF Gridauh – Le PLUi au service de la diversité des territoires
- **31 janvier 2018** : Rendez-vous des professionnels sur la loi de programmation des finances publiques 2018 et sur la loi de finances pour 2018 et la loi de finances rectificative pour 2017
- **6 mars 2018** : Rencontre sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs



- **15 mars 2018** : 4^e Rencontre nationale des communes nouvelles – Placer les habitants au cœur du projet
- **5 avril 2018** : Rencontre sur la rentrée scolaire 2018 – Comment mieux adapter l'école aux spécificités des territoires ?, en présence de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale
- **12 avril 2018** : Rencontre sur les politiques locales de l'habitat – Quelles interactions entre communes et intercommunalités ?



➤ **15 mai 2018** : Rencontre des intercommunalités – Quel avenir financier pour les intercommunalités ?

➤ **30 mai 2018** :
Rencontre – Les données des communes et des EPCI : obligations et opportunités du RGPD et de l'Open data

➤ **5 juillet 2018** :
Rencontre – De la cantine à la restauration scolaire : quels nouveaux défis pour les collectivités ?

© Aurélien Faïdy

Les conférences de presse

➤ **10 octobre 2017** : Présentation du baromètre HoRHizons 2017

➤ **10 avril 2018** : Décentralisation en danger (AMF-ADF-Régions de France)

➤ **3 juillet 2018** :
L'AMF, l'ADF et Régions de France se retirent de la conférence nationale des territoires (CNT)

➤ **17 mai 2018** :
Jean-Louis Borloo a été auditionné lors de la commission conjointe Politique de la ville et cohésion sociale (AMF, France urbaine et Ville & Banlieue) sur son rapport « Vivre ensemble, Vivre en grand, pour une réconciliation nationale »



© JoannaBink

Réunions des instances de l'AMF :

Bureau, Comité directeur et présidents d'associations départementales de maires, réunions des commissions et groupes de travail de l'AMF...



Installation du groupe de travail Promotion des femmes le 7 mars 2018



Comité directeur du 25 octobre 2018

© AMF



LA VIE DU RÉSEAU

DEUX MISSIONS ESSENTIELLES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Une force de proposition et de représentation auprès des élus

L'histoire de l'AMF est celle de la défense des libertés locales. Créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions.

Du fait de la diversité de ses représentants et de la qualité de ses services, l'AMF est reconnue comme force de proposition auprès des pouvoirs publics et du Parlement.

Une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire au quotidien. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Les instances décisionnelles 2017-2020

Le président

Élu pour trois ans par l'Assemblée générale, François Baroin représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et auprès des pouvoirs publics.

Le premier vice-président délégué

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, André Laignel est associé aux missions de représentation du président de l'AMF auprès des pouvoirs publics. Il prépare, au nom du Bureau, les résolutions soumises à l'Assemblée générale. Il est chargé du suivi de l'intercommunalité et associé aux communications de l'AMF.

Le secrétaire général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, Philippe Laurent est chargé de l'organisation des travaux de l'Association. Il prépare, au nom du Bureau, le rapport d'activité soumis à l'Assemblée générale.

Le trésorier général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, Michel Vergnier assure le recouvrement des cotisations et des ressources de l'Association et acquitte les dépenses ordonnancées par le président. Chaque année, à l'Assemblée générale, il rend compte de sa gestion.

Le Bureau

Politiquement paritaire, il est à la fois l'organe de décision et l'organe exécutif de l'AMF. Il est composé de trente-six membres, élus pour trois ans par l'Assemblée générale. Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur.

Le Comité directeur

Celui-ci est composé de cent membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'associations départementales de maires.

L'Assemblée générale (AG)

Elle pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

Les commissions permanentes et groupes de travail

Ils fournissent au Bureau des analyses et réflexions lui permettant de prendre des décisions et positions. Les commissions et groupes de travail sont animés par un président et un rapporteur.

Les commissions permanentes

▼ **Affaires sociales**

Président : Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne (42), président de la communauté urbaine Saint-Etienne métropole. Rapporteur : Marie-Hélène Amiable, maire de Bagnaux (92)

▼ **Territoires ruraux**

Président : Jean-Louis Puissegur, maire de Pointis-Inard (31). Rapporteur : Rachel Paillard, maire de Bouzy (51)

▼ **Environnement et développement durable**

Président : André Flajolet, maire de Saint-Venant (62). Rapporteur : Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (93)

▼ **Éducation**

Présidente : Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93). Rapporteur : Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29)

▼ **Finances et fiscalité locales**

Président : Philippe Laurent, maire de Sceaux (92). Rapporteur : Antoine Homé, maire de Wittenheim (68)

▼ **Culture et patrimoine**

Président : Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors (46), président de la communauté d'agglomération du grand Cahors. Rapporteur : Florence Portelli, maire de Taverny (95)

▼ **Aménagement, urbanisme, habitat et logement**

Président : Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15), président de la communauté de communes du pays de Saint-Flour. Rapporteur : Pierre Ducout, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde

▼ **Europe**

Président : Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72). Rapporteur : Jacques Blanc, maire de La Canourgue (48), président de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et pays de Chanac

▼ **Politique de la ville et cohésion sociale (commission commune AMF/France urbaine)**

Président : Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse (31), président de France Urbaine. Vice-présidents : Marc Vuillemot, maire de La Seyne-sur-Mer (83), président

de Ville et Banlieue ; Yvon Robert, maire de Rouen (76) ; Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines (71). Rapporteurs : Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes (78) ; Hélène Geoffroy, maire de Vaulx-en-Velin (69)

▼ **Fonction publique territoriale et ressources humaines**

Président : François Deluga, maire du Teich (33). Rapporteur : Natacha Bouchart, maire de Calais (62), présidente de la communauté d'agglomération du Grand Calais Terre et Mers

▼ **Transports, mobilités, voirie**

Président : Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (45). Rapporteur : Christophe Ferrari, maire de Pont-de-Claix, président de Grenoble-Alpes-Métropole (38)

▼ **Intercommunalité**

Président : André Laignel, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun.

▼ **Développement économique, tourisme, commerce**

Président : Laurent Hénart, maire de Nancy (54). Rapporteur : Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37)

▼ **Santé**

Président : Bernard Vauriac, maire de Saint-Jory-de-Chalais (24), président de la communauté de communes des marchés du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac. Rapporteur : Isabelle Maignon, maire de La Ville-aux-Clercs (41)

▼ **Numérique**

Président : Luc Lemonnier, maire du Havre (76), président de la communauté d'agglomération havraise. Rapporteur : Nicolas Bonneau, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45)

▼ **Prévention de la délinquance et sécurité**

Président : Nathalie Koenders, 1^{re} adjointe au maire de Dijon (21). Rapporteur : Pauline Martin, maire de Meung-sur-Loire, présidente de la communauté de communes des Terres du Val de Loire (45).

Les groupes de travail

▼ Communes nouvelles

Philippe Chalopin, maire de Baugé-en-Anjou (49),
Christian Bilhac, maire de Péret (34)

▼ Conditions d'exercice du mandat

François Zocchetto, maire de Laval (53), président de
Laval agglomération, Hervé Féron, maire de Tomblaine
(54)

▼ Déchets

Roger Le Goff, maire de Fouesnant (29), président de
la communauté de communes du Pays Fouesnantais
Nicolas Soret, président de la communauté de
communes du Joviniens (89)

▼ Fêtes foraines

Pierre Hérisson, conseiller municipal d'Annecy (74),
Bertrand Ringot, maire de Gravelines (59)

▼ Grand Paris

Stéphane Beaudet, maire de Courcouronnes (91), pré-
sident de l'AMIF, Michel Bisson, maire de Lieusaint (77)

▼ Laïcité

Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône (71), Patrick
Molinoz, maire de Vénarey-lès-Laumes (21), président
de la communauté de communes du pays d'Alésia et
de la Seine

▼ Littoral

Dominique Cap, maire de Plougastel-Daoulas (29),
Hervé Bouyrie, maire de Messanges (40)

▼ Logement-habitat-hébergement

Olivier Carré, maire d'Orléans (45), président d'Orléans
Métropole Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-
le-François (51), président de la communauté de
communes (CC) Vitry, Champagne et Der

▼ Petite enfance

Élisabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy (54),
Xavier Madelaine, maire d'Amfreville (14)

▼ Promotion des femmes dans les exécutifs locaux

Cécile Gallien, maire de Vorey (43), Édith Gueugneau,
maire de Bourbon-Lancy (71), présidente de la CC Entre
Arroux, Loire et Somme

▼ Restauration scolaire

Isabelle Maincion, maire de la Ville aux Clercs (41), Gilles
Pérole, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (06)

▼ Sport

Christian Bouleau, maire de Gien (45), président de la
communauté de communes Giennes, David Lazarus,
maire de Chambly (60)

▼ Villes universitaires

En collaboration avec l'Association des villes
universitaires : Catherine Vautrin, présidente du Grand
Reims (51) Pierre Verri, maire de Gières (38)

▼ Comité des maires pour la commémoration du centenaire de la 1^{re} guerre mondiale

André Rossinot, président du Grand Nancy (54),
Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François (51).

LES SERVICES DE L'AMF

Une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales.

Quatre-vingt personnes travaillent au siège de l'AMF, sous
l'autorité du directeur général et du directeur adjoint,
au service des adhérents pour répondre à leurs besoins
de conseils et d'analyse et assurer une veille législative
et réglementaire sur toutes les questions touchant les
collectivités territoriales, en relation permanente avec
les administrations centrales, le Parlement et les pouvoirs
publics (voir organigramme page 42).

Six départements

- ▼ Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- ▼ Administration et gestion communales
- ▼ Aménagement des territoires
- ▼ Conseil juridique et documentation
- ▼ Finances et fiscalités locales
- ▼ Intercommunalité et organisation territoriale

Sept missions spécialisées...

- ▼ Relations avec le Parlement
- ▼ Formation des élus
- ▼ Prospective et parité
- ▼ Transition écologique
- ▼ Europe et international
- ▼ Prévention des pollutions et des risques naturels
- ▼ Sécurité et prévention de la délinquance

Trois services transversaux

- ▼ La direction des finances et des moyens généraux
- ▼ Le service de la communication, de la presse et des
partenariats
- ▼ Le service des ressources humaines

Service formation des élus

Pour accompagner ses adhérents dans l'exercice de
leur mandat, l'AMF a sollicité et obtenu du ministère de
l'Intérieur le 3 mai 2017, l'agrément pour la formation
des élus. À la faveur de cet agrément, l'association a
conçu une offre formation qui s'adresse, soit aux élus
qui souhaitent se former individuellement, soit aux
associations départementales de maires qui souhaitent
mettre en place dans leur département un contenu issu
du catalogue spécialement conçu à leur intention.
L'AMF s'appuie sur un réseau de formateurs internes et
fait également appel à des intervenants extérieurs choisis
pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.
Depuis sa création, le service formation a organisé
30 journées de formation au profit de 655 participants
(dont 537 élus) et le taux de satisfaction générale s'élève
à 95 % et plus de 97 % jugent les aspects pédagogiques
bons et très bons.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Les publications

Maires de France, le magazine

Mensuel de référence dans le monde des collectivités locales et des EPCI, il est diffusé à plus de 13 000 exemplaires. Il délivre à ses abonnés l'essentiel de l'information nécessaire à l'exercice des mandats locaux : actualités politiques, législatives, réglementaires et financières, initiatives et innovations locales, fiches pratiques, veille juridique, etc.

Maires de France, la lettre

Publiée le 15 de chaque mois à 35 000 exemplaires, cette lettre de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur l'actualité des activités de l'AMF.



Les services en ligne

Le site Internet : www.amf.asso.fr



Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 280 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois. Modernisé, enrichi et plus facile d'accès, il suit l'actualité des collectivités territoriales, relaie les positions de l'AMF et propose de multiples notes d'information juridique et pratique. Pendant le Congrès, en novembre, un espace dédié permet de suivre en temps réel les temps forts des travaux et débats.

Les newsletters

Maire Info, www.maire-info.com

Quotidien d'information gratuit en ligne, la newsletter Maire-Info présente, depuis 2000, l'actualité des collectivités locales en temps réel. Plus de 62 000 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches rédigées par des journalistes.



AMF Info

L'hebdo de l'actualité de l'AMF, il est aujourd'hui diffusé à plus de 47 000 abonnés, chaque jeudi. Il donne des informations pratiques et juridiques et valorise les services, les actions et les positions de l'AMF intéressant les élus et leurs services.

IntercoActu

Le bimensuel dédié aux intercommunalités créé en 2016 compte près de 6 300 abonnés. Cette lettre comprend notamment un article politique à la une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.

L'AMF sur les réseaux sociaux

Twitter

Le compte Twitter de l'AMF (19 000 abonnés), @l_amf, délivre une information rapide et réactive pour toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.

Facebook

La page Facebook de l'AMF (3 800 abonnés), @jaimemacommuneAMF, relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales.

LinkedIn

Des outils numériques au service des adhérents sur www.amf.asso.fr

Simulateur DGF

L'AMF a créé un outil inédit et gratuit permettant d'estimer le montant de la contribution prélevée sur les dotations des communes et intercommunalités sur la période 2015-2017.



• **Simulateur « composition du conseil communautaire »**

L'AMF a également créé un simulateur inédit afin d'aider les maires et les présidents d'intercommunalité à calculer la répartition des sièges entre les communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. Il permet d'identifier l'ensemble des accords locaux valides au regard des dispositions de la loi du 9 mars 2015.

• **DiagRH**

« DiagRH », conçu par Espélia en partenariat avec l'AMF, est un service en ligne de diagnostic comparé des ressources humaines à travers l'analyse de 56 indicateurs répartis en six grands thèmes : les effectifs, le temps de travail, les rémunérations, les conditions de travail, la formation et le dialogue social.

• **Patrimoine public**

L'AMF met également à disposition de ses adhérents un service en ligne dédié à l'inventaire, au diagnostic et au pilotage du patrimoine immobilier des collectivités locales « patrimoine-public.fr ».

• **AMF TV**

C'est le média vidéo de l'AMF, en lien avec www.maire-info.com, qui assure la couverture de l'actualité de l'Association avec des reportages et des interviews, notamment lors du Congrès.



Les éditions

Le rapport annuel

Le rapport d'activité de l'AMF présente chaque année aux adhérents le résultat de son action. Prises de position, saisines écrites du gouvernement, amendements législatifs, conseils aux adhérents, formations... autant d'exemples de la vitalité de l'Association.



Des guides thématiques

L'AMF met à disposition sur son site Internet des guides pratiques téléchargeables gratuitement. Elle édite aussi les « Cahiers du Réseau » qui permettent de mutualiser l'expertise de l'AMF avec celle des associations départementales de maires et parfois de partenaires institutionnels, dans une collection nationale.

Campagne nationale de communication 2018-2019

#MaCommuneJyTiens

L'AMF a lancé une campagne nationale de communication et de sensibilisation des Français sur le rôle de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée. Cette campagne s'étalera tout au long de l'année 2019. « Il ne s'agit pas d'une campagne de promotion de l'AMF mais d'une campagne d'explication qui permettra de restituer la place essentielle du maire dans l'équilibre républicain », souligne François Baroin, président de l'AMF.

La campagne comportera deux phases, de novembre 2018 à novembre 2019. La première phase permettra, en novembre et décembre 2018, d'interpeller l'opinion publique, via une campagne d'affichage dans la presse nationale et régionale, un affichage sur les panneaux d'information municipaux et les réseaux sociaux, sur le rôle et l'engagement des élus, qui assurent une fonction de proximité et de cohésion sociale indispensable, dans un quasi bénévolat, et sont ainsi les garants du pacte républicain.

Une deuxième phase de la campagne, engagée à partir de janvier 2019, permettra aux élus de valoriser, sur un registre plus émotionnel, leur engagement quotidien, celui de leurs équipes municipales et de leurs agents. Elle doit aussi impliquer les citoyens invités à soutenir l'échelon communal. Pour chaque phase, un kit de communication complet sera disponible en téléchargement sur le site www.amf.asso.fr. Les maires et leurs associations départementales sont appelés à relayer largement cette campagne.



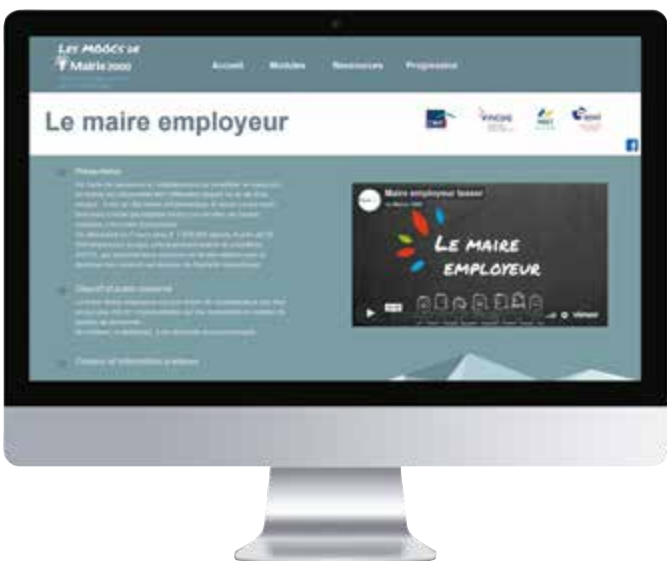
LES SERVICES SPÉCIFIQUES

Mairie 2000 : un outil pour l'information et la formation des maires

Mairie 2000, conçue en 1985 par l'AMF, la Caisse des dépôts et consignations et la CAECL a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires.

Mairie 2000 joue un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels qui adhèrent à l'Association. Elle contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus.

Ce partenariat original se traduit par l'organisation de manifestations locales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents. C'est ainsi qu'en 2017, Mairie 2000 a apporté son soutien financier à 41 associations départementales et a facilité la mise en œuvre de 308 actions de sensibilisation au profit de plus de 11 000 élus.



En 2017, une plateforme de MOOCs enrichie

L'arrivée d'un nouveau type d'élus, plus sensibles à des méthodes pédagogiques différentes, a incité l'association à réfléchir à d'autres formes de transmission des connaissances. Avec sa plateforme de MOOCs (Massive open online courses), Mairie 2000 leur offre désormais la possibilité de suivre des cours en ligne sur des sujets en lien avec leur actualité ou la gestion des affaires communales ou intercommunales. Ces cours, accessibles partout et à tout moment, viennent utilement compléter les dispositifs déjà en place.

Chiffres clés 2017



Nombre d'associations départementales bénéficiaires des aides de Mairie 2000 en 2017
41



Sessions de formation ou d'information soutenues par Mairie 2000
308



Nombre de participants
11 236



Nombre d'utilisations de la plateforme Mooc
4360



Nombre de diffusions des séquences Mooc
21 280



Les partenaires de Mairie 2000

Les membres fondateurs

AMF, Caisse des dépôts et consignations

Les membres adhérents

ADEME, CNP-Assurances, CITEO, CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes), CSN (Conseil supérieur du notariat), EDF, ENGIE, FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau), Groupe La Poste, MNT, Orange, OGE (Ordre des géomètres experts), Routes de France, RTE (Réseau de transport de l'électricité), SACEM, SMACL, UGAP.

Président

Philippe Laurent

Chargée de mission

Nathalie Dotres

www.mairie2000.asso.fr

LES SERVICES SPÉCIFIQUES

FONPEL : le régime de retraite supplémentaire des élus locaux



Fonpel est le régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de se constituer une retraite à vie*.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des

années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation. Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu. Les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits.

Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'association Fonpel.

*Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

Chiffres clés 2017



Rentes trimestrielles versées
9 503 k €



Cotisations perçues
12 342 k €



Rendement financier du régime
4,18 %

Provision Technique Spéciale**
341 908 k €



Nouvelles adhésions
340

Comptes gérés
14 875



Âge moyen des cotisants
57,1 ans

Âge moyen des rentiers
72,9 ans

Études personnalisées
2249

**La Provision Technique Spéciale du régime représente la richesse collective du régime (constituée chaque année des nouvelles cotisations, de la participation aux bénéficiaires et diminuée des paiements des rentes).

Association Fonpel

41 quai d'Orsay - 75007 Paris
01 44 18 13 97
fonpel@amf.asso.fr
www.fonpel.com

Président

Jacques Pélissard

Secrétaire général

Jean-Paul Lefebvre

Trésorière

Marie-Paule Morin

Administrateurs

Jean-Michel Arnaud, Chantal Bourragué, Fadul Ahmed Fadul, Odette Mader, Gérard Payre, Michel-Antoine Rognard, Laurence Trastour, Michael Weber

Directeur

Éric Verlhac

Chargée de mission

Delphine Breure

Informations, études personnalisées et adhésions

Gestion administrative des adhérents

Fonpel-Sofaxis - CS 80006 - 18020 Bourges Cedex
02 48 48 21 40
www.fonpel@sofaxis.fr



© auremer - Fotolia/stock.adobe.com

LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES

L'unité et la force d'un réseau

La voix des maires de France puise sa force dans son unité et dans le rassemblement formé par les associations départementales de maires (AD) sur tout le territoire métropolitain et ultramarin. Ce maillage territorial offre à l'AMF une ressource au plus près des maires et des élus pour faire remonter tout ce qui se passe sur le terrain.

Les associations départementales informent l'AMF au jour le jour, qu'il s'agisse de bonnes pratiques locales, d'expériences innovantes, mais également de toutes difficultés qui peuvent être rencontrées par les équipes municipales en action.

Les équipes de l'AMF sont en contact permanent avec les associations départementales pour répondre à des conseils juridiques, pour transmettre les positions de l'AMF, pour informer des concertations en cours avec les pouvoirs publics...

Des rencontres régulières

Chaque trimestre, les directeurs d'association départementale sont réunis pour des séquences d'information juridique autour du directeur général de l'AMF et de ses équipes. Ces moments permettent de présenter toutes les nouveautés juridiques, techniques ou règlementaires que les élus doivent appliquer. Ils permettent également d'initier de nouvelles mutualisations entre l'AMF et les AD. Les élus et collaborateurs de l'AMF se rendent régulièrement (près de 100 déplacements) et interviennent lors des manifestations organisées par les associations départementales de maires.

Pour sa part, Éric Verlhac, directeur général de l'AMF, s'est rendu le 10 avril à l'Association départementale des maires de la Marne. Il a été accueilli par le président Franck Leroy et la directrice Yolande Arts. Cette AD est particulièrement structurée et active au plus près des élus marnais. Il s'est déplacé dans le Loir-et-Cher, le 1^{er} juin, où il a rencontré l'ensemble des présidents et directeurs du Centre Val de Loire. Dans cette région, comme dans beaucoup d'autres, les PAD et DAD se retrouvent régulièrement pour partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs projets et mutualiser leurs forces. Le 13 septembre, Éric Verlhac était en Meurthe-et-Moselle, association départementale qui propose de nombreux services aux élus. Le directeur général de l'AMF s'est également rendu à Blois pour assister au 27^e Congrès de l'Association nationale des directeurs d'associations de maires (ANDAM), auquel Philippe Laurent, secrétaire général, représentait l'AMF.

L'AMF en appui

Chaque année, l'AMF soutient les associations départementales qui la sollicitent pour les aider à se développer et à recruter. Ainsi, en 2017-2018, dans le cadre de ce programme d'aide à la structuration, 12 AD ont bénéficié d'une aide financière de l'AMF.

Les nouveaux présidents et présidentes

Pierre-Jean VERZELEN (02)
Olivier PAZ (14)
Roland CORNET (15)
Philippe MOISSON (18)
Pierre BRETEAU (35)
Cédric de OLIVEIRA (37)
Catherine LHERITIER (41)
Franck LEROY (51)
Anne-Marie NEDELEC (52)
Yves BLEUNVEN (56)
Céleste LETT (57)
Nicolas LEBAS (59)
Vincent DEBES (67)
Christian KLINGER (68)
Alain PICHON (86)
Jean HARTZ (91)
Pierre-Yves MARTIN (93)
Hervé GICQUEL (94)

Les nouveaux directeurs et directrices

Anne-Florence GALLARD (14)
Annie COUDERC-MONERON (34)
Alexandre NORGUET (37)
Mélanie MENET (52)
Cécile PERTHUIS-AUBINEAU (61)
Frédéric MARTINEZ (81)
Valentine BOISSINOT (85)
Marine OPPER (93)
Jessica COMPPPER (971)
Ivana SURDACKI (987)



François Baroin lors du Congrès des maires du Rhône le 27 septembre 2018



LES MOYENS FINANCIERS

RAPPORT FINANCIER 2017-2019

Exercice 2017

Conformément à nos prévisions, le déficit de l'exercice 2017 tel qu'arrêté par nos experts-comptables s'élève à 871 000 euros, déficit très largement couvert par nos réserves associatives.

La totalité de ce déficit s'explique par le financement des projets exceptionnels voulus et portés par notre Association en 2017, à savoir la journée du 22 mars avec les candidats à l'élection présidentielle et le 100^e Congrès. La partie de notre budget concernant strictement le fonctionnement courant est conforme aux prévisions et maîtrisée. Elle affiche même des économies pour certains postes, en droite ligne des efforts engagés ces dernières années. Le déficit n'est donc pas causé par une dérive des dépenses de la structure mais par notre ambition à faire vivre notre association et à atteindre les objectifs que nous lui fixons ensemble.

Exercice 2018

Nos dépenses courantes seront maîtrisées malgré un contexte financier exigeant (gel des cotisations depuis 10 ans, reprise de l'inflation, évolution de la masse salariale). L'importante campagne de communication que nous avons décidé de mettre en œuvre et les évolutions apportées cette année à notre Congrès devront être financées par appel sur nos réserves. Sur les conseils de nos experts-comptables et de notre commissaire aux comptes, s'agissant de la campagne de communication qui sera présentée au 101^e Congrès, celle-ci fera

l'objet d'un budget annexé au budget principal afin, premièrement, de bien faire la part entre nos dépenses de fonctionnement et celles liées aux grands projets et, secondement, d'utiliser nos réserves associatives pour ce à quoi elles sont destinées, financer l'exceptionnel.

Exercice 2019

Le budget prévisionnel 2019 sera établi avec les règles de prudence et de raison qui prévalent à l'AMF et sera double : une première partie, de fonctionnement, ne tirant exclusivement ses ressources que des cotisations et une seconde partie, concernant les grands projets et adossée à nos réserves associatives. Cependant, à la fois pour accompagner le nécessaire développement de notre Association tel que le veulent les adhérents, pour maintenir son indépendance d'action en l'absence de toute subvention extérieure et ce dans un climat État-collectivités tendu, pour préparer les échéances à venir comme les élections municipales bien sûr et enfin pour suivre l'évolution de nos charges, une augmentation des cotisations est nécessaire.

Celle-ci, dont les objectifs et la méthode de calcul ont été adoptés par le Bureau les 10 juillet et 19 septembre 2018, sera répartie sur tous en prenant en compte la situation de chacun, par soucis d'égalité et de justice. Elle sera présentée à l'approbation de notre Assemblée générale du 20 novembre prochain et entrera en application en 2020.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

**À l'Assemblée Générale de l'Association
des Maires de France**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Maires de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

▀ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▀ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▀ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▀ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▀ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 octobre 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
Jean-Pierre VERCAMER

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	2017	2016
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	176 939	76 392
Immobilisations corporelles	10 025 814	10 427 367
Immobilisations financières	10 107	9 961
Total	10 212 860	10 513 720
Actif circulant		
Stocks	-	-
Créances	2 438 687	725 006
VMP et disponibilités	17 124 926	18 821 908
Total	19 563 613	19 546 913
Charges constatées d'avance	82 518	91 759
Total Actif	29 858 990	30 152 392

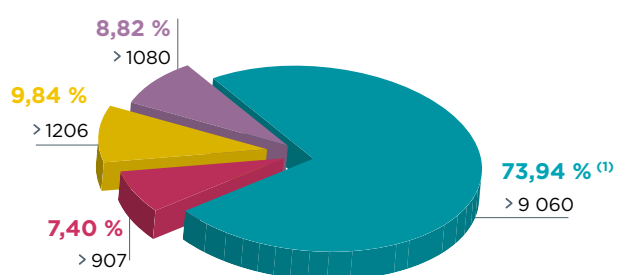
PASSIF	2017	2016
Capitaux propres		
Fonds de réserve	27 859 927	27 671 012
Résultat de l'exercice (excédent)	- 871 123	188 914
Total	26 988 804	27 859 927
Provision pour risques et charges	739 400	693 922
Dettes		
Emprunts auprès d'Ets de crédit	-	-
Av.-acptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	612 157	285 843
Dettes fiscales et sociales	1 404 058	1 183 960
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	101 975	102 278
Produits constatés d'avance	12 595	26 462
Total	2 130 785	1 598 543
Total Passif	29 858 990	30 152 392

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

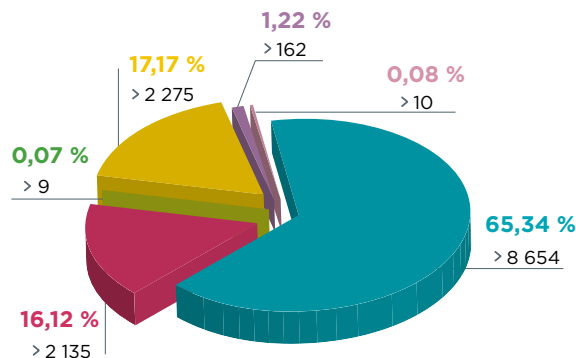
	2017	2016
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	11 123 205	10 815 216
Autres	1 109 699	953 014
Total	12 232 904	11 768 229
Charges d'exploitation		
Variations de stocks	-	-
Achats et Charges externes	3 761 416	2 780 242
Impôts, taxes et versements assimilés	571 856	615 469
Salaires et traitements	4 565 304	4 343 495
Charges sociales	2 329 941	2 204 463
Dotations	658 038	702 607
Autres charges	306 010	189 656
Total	13 099 143	11 718 053
Résultat d'exploitation	- 866 239	50 176
Produits financiers	121 097	166 674
Charges financières	-	20 696
Résultat financier	141 097	145 979
Résultat courant avant impôts	- 725 142	196 155
Produits exceptionnels	196	664
Charges exceptionnelles	140 509	132
Résultat exceptionnel	(140 313)	532
Impôts sur les bénéfices	5 667	7 773
Total des produits	12 374 196	11 935 568
Total des charges	13 245 319	11 746 653
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	- 871 123	188 914

Les grandes masses 2017

Produits par activité (en milliers d'euros) > 12 253



Charges (en milliers d'euros) > 11 746

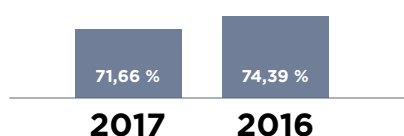


■ Congrès
 ■ Revue Maires de France
 ■ Salon
 ■ Fonctionnement (dont cotisations)
 ■ Collection Nationale
 ■ Fichier

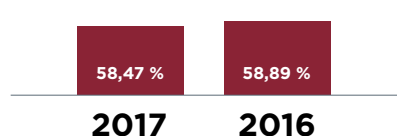
Quelques ratios significatifs

Bilan au 31 décembre 2017

> Part des cotisations nettes dans les produits



> Part des charges de personnel* dans les produits



* Charges de personnel = salaires + cotisations sociales + taxe sur les salaires.



François BAROIN

Président, Maire de Troyes (10)
Président de la CA Troyes
Champagne Métropole



André LAIGNEL

1^{er} Vice-président délégué,
Maire d'Issoudun (36)
Président de la CC du Pays
d'Issoudun



Philippe LAURENT

Secrétaire général,
Maire de Sceaux (92)
Vice-Président du territoire
Vallée sud - Grand Paris



Michel VERGNIER

Trésorier général,
Maire de Guéret (23)



Cécile GALLIEN

maire de Vorey-sur-Arzon (43)



Agnès LE BRUN

maire de Morlaix (29)
vice-présidente de la CA
Morlaix communauté



François DELUGA

maire de Teich (33)
vice-président de la CA
du Bassin d'Arcachon Sud



Gilles LEPROUST

maire d'Allonnes (72)
vice-président de la CU
Le Mans métropole



Marie-Hélène AMIABLE

maire de Bagneux (92)
vice-président du territoire
Vallée Sud - Grand Paris



Christian BILHAC

maire de Péret (34)



Natacha BOUCHART

maire de Calais (62)
présidente de la CA Grand
Calais Terres et Mers



Pierrette DAFFIX-RAY

maire de Youx (63)



Christian ESTROSI

maire de Nice (06)
président de la
Métropole Nice Côte
d'Azur



Christophe FERRARI

maire de Pont-de-claix
(38)
président de Grenoble-
Alpes Métropole



André FLAJOLET

maire de Saint-Venant (62)



Mohamed GNABALY

maire de Île-Saint-Denis
(93)



Laurent HÉNART

maire de Nancy (54)
vice-président
de la métropole
du Grand Nancy



Antoine HOMÉ

maire de Wittenheim (68)
vice-président de la CA
Mulhouse Alsace
Agglomération



Pierre JARLIER

maire de Saint-flour (15)
président de la CC
Saint-Flour Communauté



David LISNARD

maire de Cannes (06)
président de la CA Cannes
Pays de Lérins



Isabelle MAINCION

maire de Ville-aux-
Clercs (41)



Françoise MESNARD

maire de Saint-Jean-
d'Angely (17)
vice-présidente de la CC
des Vals de Saintonge



Patrick MOLINOZ

maire de Venarey-les-
Laumes (21)
président de la CC du pays
d'Alésia et de la Seine



Rachel PAILLARD

maire de Bouzy (51)



Gaël PERDRIAU

maire de Saint-Étienne (42)
président de Sainte-Étienne
Métropole



Florence PORTELLI

maire de Taverny (95)
vice-présidente de la CA
du Val Parisis



**Jean-Louis
PUISSEGUR**

maire de Pointis-Inard (31)



Pierre-Alain ROIRON

maire de Langeais (37)



Christophe ROUILLON

maire de Coulaines (72)
2^e vice-président
de Le Mans Métropole



Nicolas SANSU

maire de Vierzon (18)



Monique SEMAVOINE

maire de Mazères-Lezons
(64)
1^{re} vice-présidente de la CA
Pau Béarn Pyrénées



Sylvine THOMASSIN

maire de Bondy (93)



Frédéric VALLETOUX

maire de Fontainebleau
(77)
1^{er} vice-président de la CA
du Pays de Fontainebleau



Bernard VAURIAC

maire de Saint-Jory-De-
Chalais (24)
président de la CC
Périgord Limousin



Catherine VAUTRIN

(51)
présidente de la CU du
Grand Reims



Jean-Pierre VERAN

maire de Cotignac (83)
vice-président de la CA
de la Provence Verte

LE BUREAU DE L'AMF



Gil AVEROUS
Châteauroux (36)



Bernard BAUDOIX
Aulnoye-Aymeries (59)



Marie-Jeanne BEGUET
Civrieux (01)



Nadine BELLUROT
Reuilly (36)



Bruno BESCHIZZA
Aulnay-Sous-Bois (93)



Michel BISSON
Lieuxaint (93)



Hélène BURGAT
Mondeville (14)



Xavier CADORET
Saint-Gerand-Le-Puy (03)



Philippe CALLEJA
Saverdun (09)



Olivier CARRÉ
Orléans (45)



Philippe CHALOPIN
Baugé-En-Anjou (49)



Jean-Jacques CHATEL
Mainvilliers (28)



Jean-Louis DENOIT
Viviez (12)



Stéphane DENOYELLE
Saint-Pierre-D'aurillac (33)



René DROUIN
Moyeuvre-Grande (57)



Alain DUCHESNE
Tourmignies (59)



Pierre DUCOUT
Cestas (33)



Anne-Lise DUFOUR-TONINI
Denain (59)



Grégory GARESTIER
Maurepas (78)



Hélène GEOFFROY
Vaulx-En-Velin (69)



Jean GIRARDON
Mont-Saint-Vincent (71)



Louis GISCARD D'ESTAING
Chamalières (63)



Stéphanie GRIMALDI
Porta (20B)



Édith GUEUGNEAU
Bourbon-Lancy (71)



Jean-Paul JEANDON
Cergy (95)



Fabian JORDAN
Berrwiller (68)



Martine KUNTZ-SARLAT
Crastatt (67)



Marc LAFFINEUR
Avrillé (49)



Étienne LENGEREAU
Montrouge (92)



Serge LÉPINE
Camplong-d'Aude (11)



Didier LEPRINCE
Fontvannes (10)



Jacques MANGOLD
Plouezec (22)



David NICOLAS
Avranches (50)



Karl OLIVE
Poissy (78)



Olivier PAVY
Salbris (41)



Christelle PELLE
Autainville (41)



Laurent PEYRONDET
Lacanau (33)



Michèle PICARD
Vénissieux (69)



Marjolaine RAUZE
Morsang-Sur-Orge (91)



Claudette RIGOLLET
Chalandray (86)



Bertrand RINGOT
Gravelines (59)



Clément ROSSIGNOL PUECH
Bègles (33)



Michel SAUVADE
Marsac-En-Livradois (63)



Wilfried SCHWARTZ
Riche (37)



Jean-Marc VASSE
Terres de Caux (76)



© BNB Photographes

Antoine VIELLIARD
Saint-Julien-en-Genevois (74)



Éric VUILLEMIN
Romilly-Sur-Seine (10)



Claude WALLENDORFF
Givet (08)



Michaël WEBER
Woelfling-Les-Sarreguemines (57)



© Ville de Laval

François ZOCCHETTO
Laval (53)

LE COMITÉ DIRECTEUR



Jean-Claude BLIN
Éguzon-Chantom (36)



Nicolas BONNEAU
Chapelle-Saint-Mesmin (45)



Maryvonne BOQUET
Dourdan (91)



Jean-Pierre BOSINO
Montataire (60)



Christian BOULEAU
Gien (45)



Jean-Pierre BOUQUET
Vitry-Le-François (51)



Frédéric CHÉREAU
Douai (59)



Didier CODORNIU
Gruissan (11)



Stéphanie DAUMIN
Chevilly-Larue (94)



Constance DE PÉLICHY
Ferte-Saint-Aubin (45)



Jean-François DEBAT
Bourg-En-Bresse (01)



Claire DELANDE
Gagnac-Sur-Cere (46)



Denis DURAND
Bengy-Sur-Craon (18)



Hubert FALCO
Toulon (83)



Noël FAUCHER
Noirmoutier-En-L'île (85)



Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI
Port-De-Bouc (13)



Hervé FÉRON
Tomblaine (54)



Dominique GAMBIER
Deville-Les-Rouen (76)



Thibaut GUIGNARD
Ploëuc-L'Hermitage (22)



Jean-François GUILLAUME
Ville-En-Vermois (54)



Michel HIRIART
Briatou (64)



Alain HUNAUT
Châteaubriant (44)



Jean-Claude HUSSON
Saint-Arnoult-En-Yvelines (78)



Marc-Antoine JAMET
Val-De-Reuil (27)



Jean-Yves LALANNE
Billère (64)



David LAZARUS
Chambly (60)



Nathalie LE YONDRE
Audenge (33)



Patrice LECLERC
Gennevilliers (92)



Florian LECOULTRE
Nouzonville (08)



Luc LEMONNIER
Havre (76)



Pauline MARTIN
Meung-sur-Loir (45)



Jacques Jean-Paul MARTIN
Nogent-Sur-Marne (94)



Sylvie MARTINEZ
Saint-Clément-sur-Valsonne (69)



Didier MAUS
Samois-sur-Seine (77)



Magali MIRTAIN-SCHARDT
Castelmaurou (31)



Christine MOREL
Harfleur (76)



Gilles PIRMAN
Saint-Clément (89)



Gilles PLATRET
Chalon-sur-Saône (71)



Sébastien POPULAIRE
Touillon-Et-Loutelet (25)



Gilles POUX
Courneuve (93)



Michel PY
Leucate (11)



Joël RATIER
Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (87)



Jean SELLIER
Saint-Sulpice-Sur-Risle (61)



Alain SUGUENOT
Beaune (21)



Christine TEQUI
Seix (09)



Marie-Hélène THORVAL
Romans-Sur-Isère (26)



Denis TURREL
Communauté de Communes du Volvestre (31)



Mickaël VALLET
Marennes (17)



Ain (01)
Étienne BLANC



Aisne (02)
Pierre-Jean VERZELEN



Allier (03)
Bruno ROJOUAN



Alpes-de-Haute-Provence (04)
Daniel SPAGNOU



Hautes-Alpes (05)
Jean-Michel ARNAUD



Alpes-Maritimes (06)
Honoré COLOMAS



Bouches-du-Rhône (13)
Georges CRISTIANI



Calvados (14)
Olivier PAZ



Cantal (15)
Rolland CORNET



Charente (16)
Jean-Michel BOLVIN



Charente-Maritime (17)
Michel DOUBLET



Cher (18)
Philippe MOISSON



Dordogne (24)
Bernard VAURIAC



Doubs (25)
Patrick GENRE



Drome (26)
Michel GRÉGOIRE



Eure (27)
Jean-Paul LEGENDRE



Eure-et-Loir (28)
Gérard HAMEL



Finistère (29)
Dominique CAP



Indre (36)
Michel BLONDEAU



Indre-et-Loire (37)
Cédric DE OLIVEIRA



Isère (38)
Daniel VITTE



Jura (39)
Bernard MAMET



Landes (40)
Hervé BOUYRIE



Loir-et-Cher (41)
Catherine LHÉRITIER



Lozère (48)
Jacques BLANC



Maine-et-Loire (49)
Jean-Luc DAVY



Manche (50)
Anne-Marie COUSIN



Marne (51)
Franck LEROY



Nièvre (58)
Daniel BARBIER



Nord (59)
Nicolas LEBAS



Oise (60)
Alain VASSELLE



Orne (61)
Alain LENORMAND



Haut-Rhin (68)
Christian KLINGER



Rhône (69)
Claire PEIGNÉ



Haute-Saône (70)
Alain CHRÉTIEN



Saône-et-Loire (71)
Marie-Claude JARROT



Sarthe (72)
Marc JOULAUD



Savoie (73)
Fabrice PANNEKOUCKE



Tarn (81)
Sylvain FERNANDEZ



Tarn-et-Garonne (82)
Francis LABRUYÈRE



Var (83)
Jean-Pierre VÉRAN



Vaucluse (84)
Jean-François LOVISOLO



Vendée (85)
Anne-Marie COULON



Vienne (86)
Alain PICHON



Seine-Daint-Denis (93)
MARTIN Pierre-Yves



Val-de-Marne (94)
Philippe BOUYSSOU



Val-d'Oise (95)
Hugues PORTELLI



Guadeloupe (971)
Jean-Claude PIOCHE



Martinique (972)
Maurice BONTÉ



Guyane (973)
David RICHE

LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES



Ardèche (07)
Maurice WEISS



Ardennes (08)
Régis DEPAIX



Ariège (09)
Alain DURAN



Aube (10)
François BAROIN



Aude (11)
Patrick MAUGARD



Aveyron (12)
Jean-Louis GRIMAL



Corrèze (19)
Jean-Jacques DUMAS



Corse-Du-Sud (20A)
Joselyne MATTEI-FAZI



Haute-Corse (20B)
Pierre-Marie MANCINI



Côte-d'Or (21)
Ludovic ROCHETTE



Côtes-d'Armor (22)
Armelle BOTHOREL



Creuse (23)
Michel VERGNIER



Gard (30)
Pilar CHALEYSSIN



Haute-Garonne (31)
Jean-Louis PUISSEUR



Gers (32)
Aymeri DE MONTESQUIOU



Gironde (33)
Gérard CÉSAR



Hérault (34)
Christian BILHAC



Ille-et-Vilaine (35)
Pierre BRETEAU



Loire (42)
Jean-François BARNIER



Haute-Loire (43)
Jean PRORIOL



Loire-Atlantique (44)
Maurice PERRION



Loiret (45)
Frédéric CUIILLERIER



Lot (46)
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



Lot-et-Garonne (47)
Jean DIONIS DU SÉJOUR



Haute-Marne (52)
Anne-Marie NEDELEC



Mayenne (53)
Alain DILIS



Meurthe-et-Moselle (54)
Rose-Marie FALQUE



Meuse (55)
Gérard FILLON



Morbihan (56)
Yves BLEUNVEN



Moselle (57)
Céleste LETT



Pas-de-Calais (62)
André FLAJOLET



Puy-de-Dôme (63)
Pierrette DAFFIX-RAY



Pyrénées-Atlantiques (64)
Alain SANZ



Hauts-Pyrénées (65)
Viviane ARTIGALAS



Pyrénées-Orientales (66)
Guy ILARY



Bas-Rhin (67)
Vincent DEBES



Haute-Savoie (74)
Nicolas RUBIN



Seine-Maritime (76)
Denis MERVILLE



Seine-et-Marne (77)
Guy GEOFFROY



Yvelines (78)
Guy PELISSIER



Deux-Sèvres (79)
Léopold MOREAU



Somme (80)
Jean-Claude BILLOT



Haute-Vienne (87)
Isabelle BRIQUET



Vosges (88)
Dominique PEDUZZI



Yonne (89)
Mahfoud AOMAR



Territoire-de-Belfort (90)
Pierre REY



Essonne (91)
Jean HARTZ



Hauts-de-Seine (92)
Jacques GAUTIER



Réunion (974)
Stéphane FOUASSIN



Mayotte (976)
Said OMAR OILI



Polynésie-Française (987)
Cyril TETUANUI



Nouvelle-Calédonie (988)
Robert XOWIE



Nouvelle-Calédonie (988)
Éric GAY



L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'AMF

OCTOBRE 2018

Directrice de cabinet du président

Aurore MOUYSET

Chef de cabinet

Laurance BUREAU

Assistante

Florence LAPARRA / 01 44 18 13 56

Directrice de l'action territoriale

Caroline GIRARD / 01 44 18 13 53

Assistances

Florence LAPARRA / 01 44 18 13 56

Émilie SARDO / 01 44 18 13 54

Directeur général

Éric VERLHAC

Assistances

Catherine FILAINE / 01 44 18 13 51

Élodie VIN / 01 44 18 14 42

Communication / information

Communication, Presse et Partenariats

Responsable

Marie-Hélène GALIN / 01 44 18 13 59

Chargé de communication et de presse

Thomas OBERLÉ / 01 44 18 51 91

Chargée de communication

Amandine CLÉTO / 01 44 18 13 88

Assistante de communication

Patricia PAOLI / 01 44 18 13 61

Maires de France

Rédacteur en chef

Xavier BRIVET / 01 44 18 14 20

Rédaction

Franck LEMARC / 01 44 18 14 26

Aurélien WÄLTI / 01 44 18 14 34

Florence MASSON / 01 44 18 18 85

Secrétaire de rédaction

Samantha RAUCH / 01 44 18 14 21

Maquettiste

Stéphane CAMARA / 01 44 18 14 22

Maire Info

Rédacteur en chef

Franck LEMARC / 01 44 18 14 26

Chefs de rubrique

Ludovic GALTIER / 01 44 18 14 46

Aurélien WÄLTI / 01 44 18 14 34

Services fonctionnels

Direction des Finances et des Moyens généraux

Directeur

Olivier YVIQUEL / 01 44 18 13 90

Assistante

Agnès LEGRAS / 01 44 18 51 92

Abonnements Maires de France

Sophie LASSERON / 01 44 18 13 64

Accueil/standard/courrier

Nadia MICHEL / 01 44 18 14 14

Adhésions/cotisations

Martine JOLICCEUR / 01 44 18 13 65

Anne-Marie DE ARAUJO / 01 44 18 14 11

Budget et comptabilité

Laurence MARILLY / 01 44 18 13 66

Maintenance et achats

David LE CHEVREL / 01 44 18 13 62

Salles/Régie

Jean-Marc PIRE / 01 44 18 14 48

Systèmes d'information

Philippe LETOURNEUX / 01 44 18 13 63

Projets informatiques

Pierre-Daniel PONSON / 01 44 18 14 41

Taylor BESSIÈRE / 01 44 18 51 86

Ressources Humaines

Responsable

Claire AGOSTINI / 01 44 18 14 19

Secrétaire

Anne-Marie DE ARAUJO / 01 44 18 14 11

Les départements

Action sociale, éducative, sportive et culturelle

Responsable

Nelly JACQUEMOT / 01 44 18 13 83

Conseillers techniques

Valérie BRASSART / 01 44 18 14 05

Sébastien FERRIBY / 01 44 18 13 80

Sarah REILLY / 01 44 18 14 08

Assistances

Corinne VITTE / 01 44 18 13 72

Sandrine CHEMISE / 01 44 18 14 13

Administration et gestion communales

Responsable

Geneviève CERF-CASAU /

01 44 18 13 76

Conseillers techniques

Stéphanie COLAS / 01 44 18 13 79

Judith MWENDO / 01 44 18 13 60

Florent PHILIPPE / 01 44 18 18 80

Véronique PICARD / 01 44 18 14 07

Assistances

Akila HARISSÈNE / 01 44 18 13 77

Cécile GRAUVOGEL / 01 44 18 13 74

Aménagement des territoires

Responsable

Sylvain BELLION / 01 44 18 13 75

Conseillères techniques

Pauline DELAÈRE-PAPIN /

01 44 18 18 84

Nathalie FOURNEAU / 01 44 18 14 36

Louise LARCHER / 01 44 18 13 82

Assistante

Anne FOSSIER / 01 44 18 14 30

Directeur adjoint
Didier OSTRÉ / 01 44 18 13 70

Assistante
Élodie VIN / 01 44 18 14 42

Directeur de cabinet
du 1^{er} vice-président délégué
Benjamin PASQUIER / 01 44 18 13 58

Conseiller
Quentin DELORME / 01 44 18 51 98

Assistante
Agnès GAUBERT / 01 44 18 51 89

Les missions

Services spécifiques

Conseil juridique et documentation

Responsable
Annick PILLEVESSE / 01 44 18 14 10

Conseillers techniques
Marion DIDIER / 01 44 18 14 23
Quentin VERMERIE / 01 44 18 14 43
NN / 01 44 18 14 02

Documentaliste
Thierry COTREBIL / 01 44 18 14 03

Assistants
Sylvie ANDRÉ / 01 44 18 14 27
Sandrine CHEMISE / 01 44 18 14 13

Finances et fiscalité locales

Responsable
Nathalie BRODIN / 01 44 18 14 49

Conseillers techniques
Assane FALL / 01 44 18 14 12
Claire GEKAS / 01 44 18 14 09
Aurore VIGOUROUX / 01 44 18 14 32

Assistants
Michelle FEUTREN / 01 44 18 13 71
Cécile GRAUVOGEL / 01 44 18 13 74

Intercommunalité et organisation territoriale

Responsable
Marie-Cécile GEORGES / 01 44 18 13 67

Conseillers techniques
Alexandre HUOT / 01 44 18 51 88
Julie ROUSSEL / 01 44 18 51 95
NN / 01 44 18 51 94

Assistante
Nathalie SEBBAN / 01 44 18 51 90

Relations avec le Parlement

Responsable
Charlotte de FONTAINES / 01 44 18 13 81

Assistante
Élodie VIN / 01 44 18 14 42

Formation des élus

Responsable
Nathalie DOTRES / 01 44 18 14 29

Assistante
Émilia SARDO / 01 44 18 13 54

Développement durable

Responsable
Gwénola STEPHAN / 01 44 18 14 06

Conseiller technique
Robin PLASSERAUD / 01 44 18 14 00

Assistante
Sandrine WIECZOREK / 01 44 18 14 04

Europe et affaires internationales

Responsable
Pauline TIVELET / 01 44 18 14 31
(Carole ESCLAPEZ / 01 44 18 13 86)

Assistante
Cécile GRAUVOGEL / 01 44 18 13 74

Prospectives et parité

Responsable
Alexandre TOUZET / 01 44 18 14 28

Assistante
Nathalie SEBBAN / 01 44 18 51 90

Prévention des pollutions

Responsable
Sylviane OBERLÉ / 01 44 18 13 78

Assistante
Sandrine WIECZOREK / 01 44 18 14 04

Sécurité

Responsable
Juan COMPANIE / 01 44 18 14 17

Assistante
Émilia SARDO / 01 44 18 13 54

FONPEL, le fonds de pension des élus locaux

Responsable
Delphine BREURE / 01 44 18 13 97

Assistante
Suzanne DAVOR / 01 44 18 14 01

MAIRIE 2000, l'outil de formation des élus

Responsable
Nathalie DOTRES / 01 44 18 14 29

Assistante
Suzanne DAVOR / 01 44 18 14 01



Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay 75343 Paris Cedex 07

Tél. : 01 44 18 14 14 - amf@amf.asso.fr

www.amf.asso.fr

 [@l_amf](https://twitter.com/l_amf)